



Service Environnement

RAPPORT ANNUEL

**sur le prix et la qualité du service public de
collecte et de traitement des déchets ménagers**

ANNEE 2019

SOMMAIRE

INTRODUCTION

LES INDICATEURS TECHNIQUES..... 5

INDICATEURS RELATIFS A LA COLLECTE..... 6

Collecte des ordures ménagères	6
Collecte sélective.....	12
Déchèterie	16
Collecte des déchets ne provenant pas des ménages, mais pris en charge par le service public	21
Evolution des ratios	22

INDICATEURS RELATIFS AU TRAITEMENT..... 23

Traitement des ordures ménagères.....	23
Traitement et valorisation des déchets collectés en déchèterie	24

LES INDICATEURS FINANCIERS 25

PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF..... 27

Montant annuel des principales dépenses de fonctionnement du service	27
Financement du service	28

PRESENTATION DES DONNEES ISSUES DE LA METHODE COMPTACOUT..... 29

Structuration des coûts	29
Répartition des charges, des produits et du financement	30
Hierarchisation des principaux postes de charges	31
Coût des différents flux de déchets.....	32
Positionnement par rapport au référentiel national des coûts.....	34

PREVENTION ET COMMUNICATION 36

LE SUIVI ET LA QUALITE DU TRI 37

Les refus de collecte	37
-----------------------------	----

LA PREVENTION DES DECHETS 37

Programme Local de Prévention et Zéro Déchet Zéro Gaspillage.....	37
Opération compostage.....	38
Opération broyage	38
Sensibilisation aux couches lavables	40

LA COMMUNICATION ORALE DE PROXIMITE 40

Animations scolaires.....	40
Lutte contre le gaspillage alimentaire	41
Accompagnement des associations locales	43
Sensibilisation des hébergeurs touristiques au développement durable	44
Sensibilisation des commerçants	44
Manifestations locales.....	45
Sensibilisation au jardinage au naturel	46
Lancement d'un Repair Café.....	46
Poursuite de la démarche d'écologie industrielle et territoriale	47
Lancement de l'opération Eco-défis	49
Mise en œuvre d'une démarche d'éco-exemplarité dans la collectivité	51

LES OUTILS DE COMMUNICATION..... 52

L'Eco Zéro Déchet	52
Les calendriers de collecte	54

LES PROJETS 2019 54

INTRODUCTION

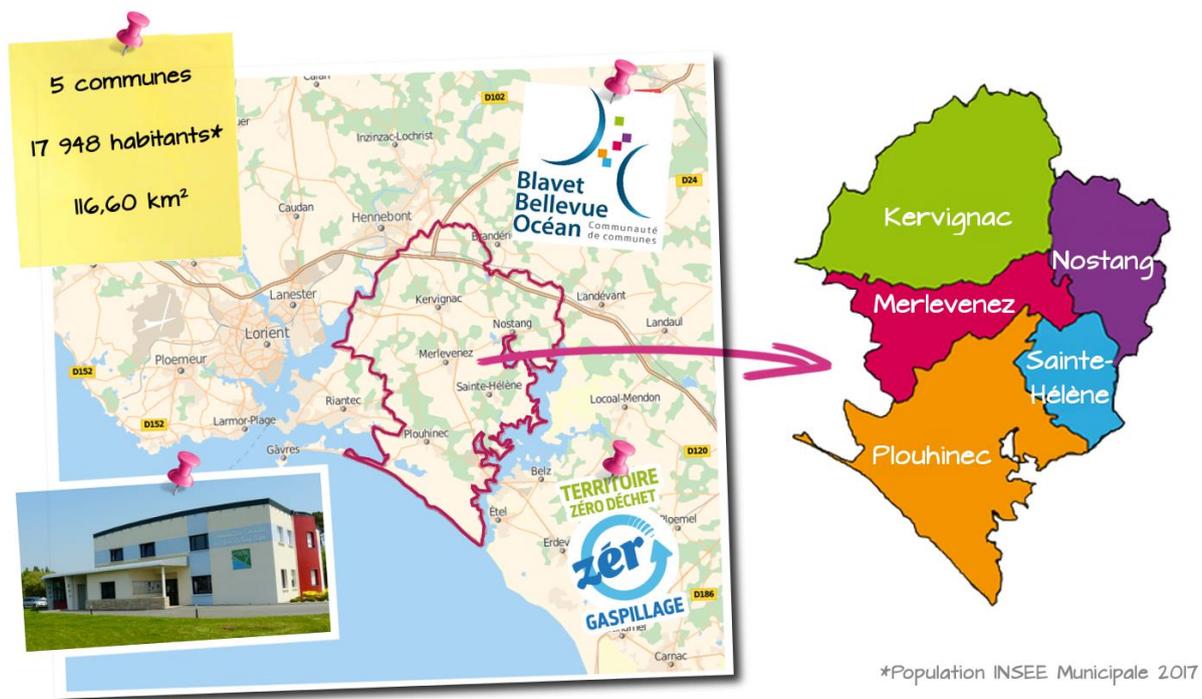
L'article L 2224.5 du Code Général des Collectivités Territoriales a institué l'obligation de présenter à l'Assemblée délibérante de la collectivité concernée le rapport annuel sur les services de collecte, évacuation ou traitement des ordures ménagères.

Dans le cas de la Communauté de Communes Blavet Bellevue Océan, l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale exerçant la totalité de la compétence (collecte et traitement), un seul rapport annuel est établi.

Ce rapport comporte les indicateurs techniques et financiers prescrits par le décret du 11 mai 2000.

La troisième partie du rapport concerne la communication et la prévention des déchets.

La population prise en compte pour le calcul des ratios 2019 est 17 948 habitants. Les ratios des années antérieures ont été recalculés en prenant en compte les données INSEE relatives à la population municipale.



PARTIE 1

les indicateurs techniques

1) INDICATEURS RELATIFS A LA COLLECTE DES DECHETS

a) COLLECTE DES ORDURES MENAGERES :

Mode de collecte

Depuis le 1^{er} juillet 2012, date de démarrage de la phase test de la redevance incitative, l'ensemble des communes est désormais collecté en **conteneurs individuels**.

Seul l'habitat vertical est collecté en bacs collectifs.



Répartition des conteneurs par commune

Des bacs roulants munis de puces électroniques de 80 L à 750 L ont été mis à disposition des particuliers et des professionnels pour la collecte individuelle des ordures ménagères résiduelles et assimilés selon une **grille de dotation** définie par le comité de pilotage « redevance incitative ».

Nombre de personnes	Volume de la poubelle
1 personne	80 litres
2 personnes	120 litres
3 personnes	180 litres
4 personnes	240 litres
5 personnes et plus	340 litres
Professionnels et logements collectifs	770 litres

Cette grille de dotation a été prévue pour que des foyers pratiquant le tri sélectif et le compostage individuel puissent, s'ils le souhaitent, stocker environ 4 semaines d'ordures ménagères résiduelles.

Le tri sélectif permet de détourner les déchets ménagers les plus volumineux (bouteilles plastiques, boîtes de conserve, boîtes en carton, briques alimentaires, verre et papier) ce qui permet d'optimiser la capacité de la poubelle.

Le compostage individuel est un moyen de détourner les déchets fermentescibles ce qui permet de stocker les ordures ménagères pendant plusieurs semaines dans de bonnes conditions tant en terme d'odeurs que de salubrité.

Parc de conteneurs par commune

Communes	Nombre de bacs (Ordures ménagères + emballages) au 31 décembre 2018	Nombre de bacs (Ordures ménagères + emballages) au 31 décembre 2019
Kervignac	5 500	5 670
Nostang	1 437	1 476
Merlevenez	2 787	2 826
Plouhinec	5 961	6 077
Sainte-Hélène	1 298	1 314
TOTAL	16 983	17 363

Depuis le passage à la redevance incitative, le parc de bacs ne cesse d'évoluer en fonction des départs / arrivées des usagers.

Fin 2019, le service a comptabilisé **8 759 conteneurs pour les ordures ménagères résiduelles et 8 604 conteneurs pour les emballages recyclables.**

Au total, plus 380 bacs en 2019 par rapport à 2018.

Cas particulier des conteneurs à contrôle d'accès par clé

Pour les foyers n'ayant pas la place pour stocker une poubelle individuelle, des **conteneurs collectifs d'apport volontaire à contrôle d'accès** ont été mis en place dans les bourgs des cinq communes. Ces conteneurs sont en accès libre, chaque ouverture du tambour étant comptabilisée informatiquement.



Les clés d'accès sont également proposées **aux propriétaires de résidences secondaires et de terrains de loisirs** dont les temps de présence sur le territoire sont courts et irréguliers.

De ce fait, des conteneurs ont également été installés sur chaque commune sur les lieux de passage et dans les secteurs de résidences secondaires et terrains de loisirs.

569 clés ont été distribuées dont 424 sur la commune de Plouhinec.

	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2018 / 2019
Nombre de clés distribuées	480	493	520	547	569	+ 4,02 %
Nombre de conteneurs à contrôle d'accès installés	21	21	21	19	19	-
Nombre de dépôts enregistrés	3 676	3 668	4 053	4 077	3 937	- 3,43 %

Cas des professionnels

Pour les professionnels, la taille du bac a été ajustée à la production de déchets, 6 tailles de bacs sont proposées (80 L, 120 L, 180 L, 240 L, 340 L et 770 L).

Les professionnels peuvent avoir plusieurs bacs de taille identique ou différente.

Dans des cas spécifiques, des serrures ou cadenas peuvent être proposés pour les particuliers et professionnels.

Fréquence des collectes

Depuis le 1^{er} juin 2013, il n'y a plus qu'un ramassage tous les quinze jours de la poubelle verte. Cette évolution s'inscrit dans le cadre d'une optimisation du service. L'objectif est de maîtriser le coût de la collecte des déchets tout en s'inscrivant dans une logique de développement durable.

À l'unanimité, le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (Coderst) avait validé cette demande de réduction de fréquence de collecte des ordures ménagères. La CCBBO a ainsi obtenu une dérogation préfectorale pour deux ans, soit jusqu'à fin mai 2015, qui a été renouvelée ensuite.

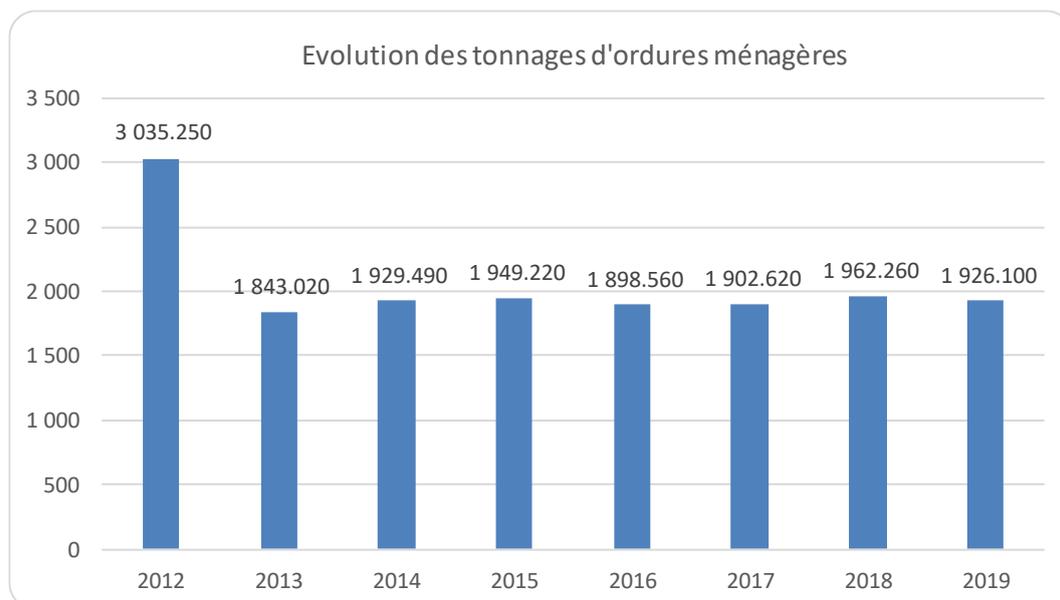
Depuis 2019, sans obligation de dérogation, la fréquence de collecte hebdomadaire des ordures ménagères a été maintenue pendant la saison estivale (juillet – août) pour les particuliers uniquement sur les communes de Plouhinec et Sainte-Hélène. Ce changement est intervenu avec la mise en place de l'extension des consignes de tri et l'optimisation des circuits de collecte.

Une collecte hebdomadaire reste organisée toute l'année pour les gros producteurs et les métiers de bouche.

Gisement total d'ordures ménagères

Ci-dessous les quantités d'ordures ménagères résiduelles collectées par année :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
1^{er} TRIMESTRE	812.540	423.880	452.660	448.160	455.560	435.250	463.200	435.180
2^{ème} TRIMESTRE	822.620	445.060	458.100	471.320	465.780	465.700	484.100	466.180
3^{ème} TRIMESTRE	754.910	510.620	532.320	535.080	519.960	521.530	529.860	527.200
4^{ème} TRIMESTRE	645.180	463.460	486.410	494.660	457.260	480.140	485.100	497.540
TOTAL	3 035.250	1 843.020	1 929.490	1 949.220	1 898.560	1 902.620	1 962.260	1 926.100
Ratio (kg/hab./an)	175.2	105.0	109.1	109.6	106.2	106.0	109.3	107.3
<i>Population municipale INSEE</i>	17325	17557	17693	17779	17872	17948	17948	17948



Le tonnage d'ordures ménagères résiduelles a connu une très légère **baisse de 1,84 % soit 36,160 tonnes** en moins par rapport à l'année 2018.

De ce fait, le ratio est en légère diminution par rapport à 2018 : **107,3 kg/hab. en 2019.**

Taux de présentation des bacs

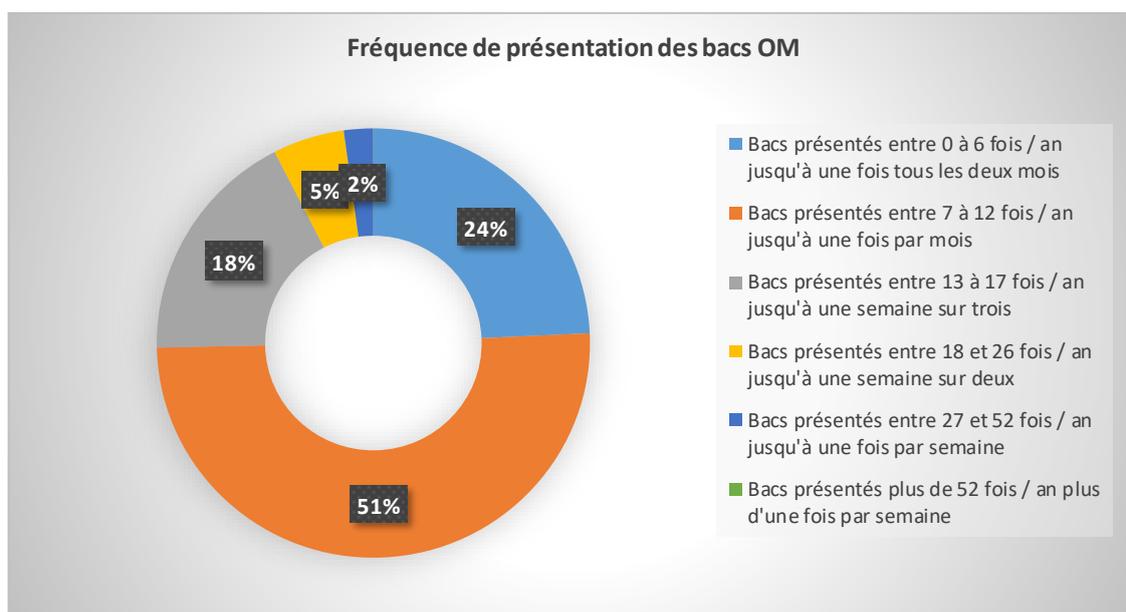
Les données enregistrées sur le logiciel de gestion des collectes et de la facturation montrent un taux de présentation des bacs relativement stable.

En 2019, le taux de présentation moyen était de **39 %**, soit sur un total de 8 759 bacs pucés en 2019, 1 674 bacs ont été présentés en moyenne chaque semaine.

Le taux de présentation global est stable par rapport à 2018 (37 %).

Ci-dessous, la fréquence de présentation sur l'année 2019 :

Fréquence	Correspondance à la semaine	2019	2018	2017	2016
Bacs présentés entre 0 à 6 fois / an	jusqu'à une fois tous les deux mois	2 073	2 383	1 468	1 153
Bacs présentés entre 7 à 12 fois / an	jusqu'à une fois par mois	4 302	4 839	4 071	4 106
Bacs présentés entre 13 à 17 fois / an	jusqu'à une semaine sur trois	1 521	648	2 166	2 031
Bacs présentés entre 18 et 26 fois / an	jusqu'à une semaine sur deux	456	287	856	677
Bacs présentés entre 27 et 52 fois / an	jusqu'à une fois par semaine	186	36	130	99
Bacs présentés plus de 52 fois / an	plus d'une fois par semaine	1	5	8	6



75 % des bacs sont présentés entre 0 et 12 fois par an, soit jusqu'à une fois par mois.

Anomalies de collecte

L'ensemble des anomalies de collecte sont enregistrées grâce au système d'identification installé sur les bennes de collecte.

630 anomalies répertoriées en 2019 contre 816 en 2018.

Commune / 2019	Bac cassé	Elagage	Prés. non conforme	Stationnement gênant	Travaux	Tri non conforme	Voirie	Autre	TOTAL
Kervignac	9	13	21	9	2	46	0	93	193
Merlevenez	1	1	14	8	0	31	0	41	96
Nostang	2	0	9	1	0	14	1	25	52
Plouhinec	5	5	24	7	3	89	2	111	246
Sainte-Hélène	2	1	5	5	2	9	0	19	43
TOTAL	19	20	73	30	7	189	3	289	630
<i>Rappel 2018</i>	<i>54</i>	<i>27</i>	<i>182</i>	<i>57</i>	<i>18</i>	<i>268</i>	<i>0</i>	<i>210</i>	<i>816</i>

Il est à noter que l'anomalie « bac cassé » peut revenir d'une semaine à une autre sur le même bac s'il n'a pas pu être réparé ou changé.

b) COLLECTE SELECTIVE :

Afin de répondre aux exigences du schéma départemental, la C.C.B.B.O. a débuté une collecte sélective des emballages à recycler au printemps 2003.

Modes de collecte en place

Depuis le 1^{er} juillet 2012, la collecte est désormais en **conteneurs individuels** sur l'ensemble du territoire pour les emballages recyclables.

Seuls les immeubles sont restés en conteneurs collectifs.



Pour certains cas particuliers (détenteurs de la clé pour les conteneurs collectifs à contrôle d'accès, oublis de collecte...), les dépôts en sacs jaunes translucides sont autorisés devant les habitations ou à côté des conteneurs collectifs à contrôled'accès.

Pour les emballages en verre (114 colonnes) et le papier (89 colonnes), des points d'apport volontaire sont à la disposition des foyers sur les 5 communes de la CCBBO. Ces conteneurs sont vidés régulièrement par un camion grue d'un prestataire de service privé (SUEZ).



Fréquence de collecte des emballages

La collecte des emballages recyclables a lieu tous les 15 jours.

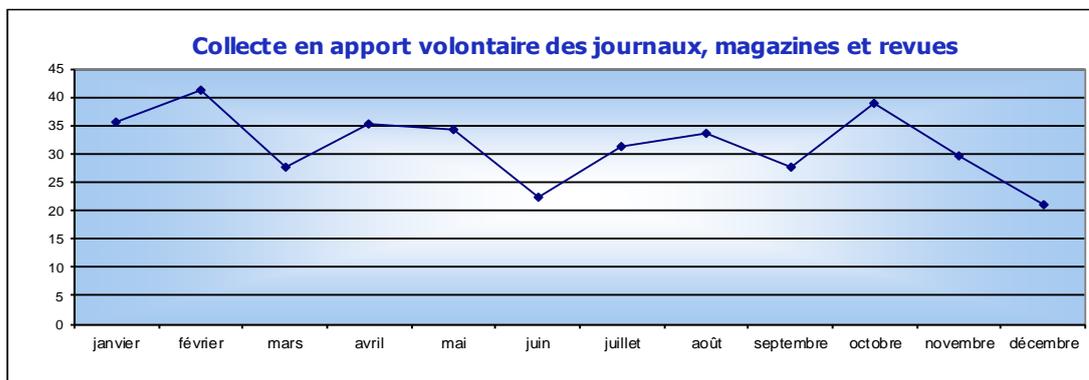
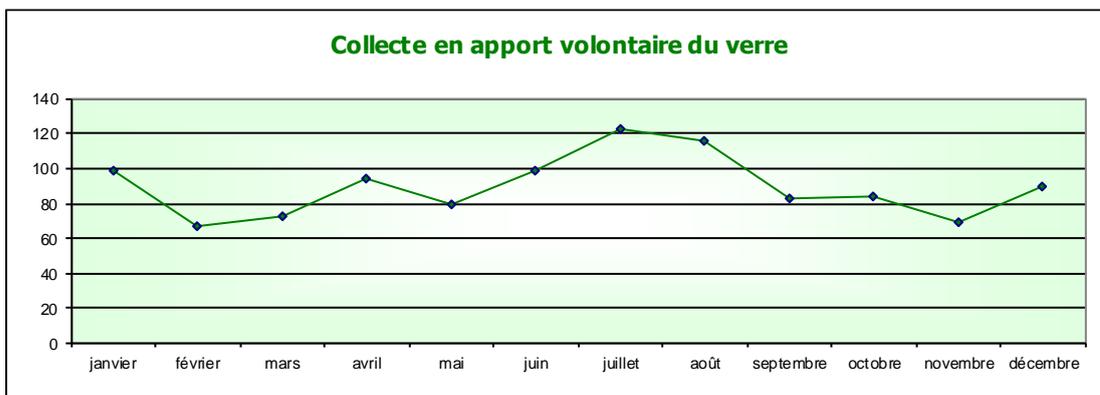
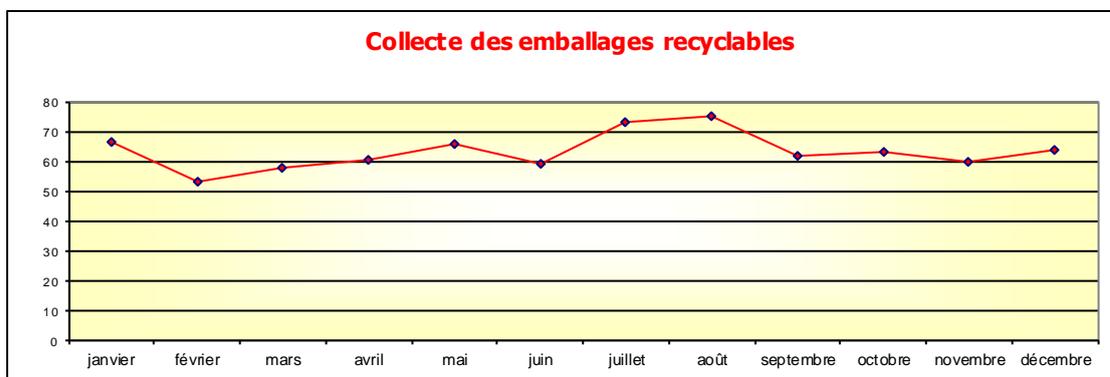
Tonnage de déchets recyclables collectés

	EMBALLAGES	VERRE	PAPIERS	TOTAL
Tonnage	758.720	1 074.530	377.520	2 210.770
Ratios 2019 (kg/hab./an)	42.3	59.9	21.0	123.2

En 2019, un tonnage total de **2 210,770 tonnes de déchets recyclables** a été collecté et donc non incinéré.

Evolution mensuelle des tonnages de matériaux issus de la collecte sélective

Année 2019



Pour comparaison :

<i>tonnes</i>	2014	2015	2016	2017	2018	2019
EMBALLAGES	580.040	583.860	600.800	647.380	652.740	758.720
VERRE	989.84	971.780	1003.400	1 044.600	1 051.700	1 074.530
PAPIERS	519.460	454.980	432.160	409.360	372.100	377.520
TOTAL	2 089.34	2 010.62	2 036.36	2 101.34	2 076.54	2 210.77

Le tonnage d’emballages propres et secs a augmenté de 16,2 % entre 2018 et 2019 soit 106 tonnes supplémentaires.

Cette évolution du tonnage est directement liée à la mise en place de l’extension des consignes de tri au 1^{er} janvier 2019.

Une augmentation de 22,8 tonnes de verre et de 5,4 tonnes de papiers a été observée sur la collecte en apport volontaire pour l’année 2019. L’augmentation de ces tonnages est liée au renouvellement de la communication sur l’ensemble des flux à trier, lors de la mise en œuvre de l’extension des consignes de tri.

Ratio (kg/hab./an) des déchets recyclables collectés

<i>Kg/hab./an</i>	2014	2015	2016	2017	2018	2019
EMBALLAGES	32.8	32.8	33.6	36.1	36.4	42.3
VERRE	55.9	54.7	56.1	58.2	58.6	59.9
PAPIERS	29.4	25.6	24.2	22.8	20.7	21.0
TOTAL	120.6	113.4	113.9	117.1	113.2	123.2
<i>Population municipale INSEE</i>	17693	17779	17872	17948	17948	17948

Nous remarquons une augmentation de tous les ratios sur l’année 2019.

Collecte des textiles

Fin 2019, la CCBBO comptait 21 conteneurs à textiles sur l’ensemble de son territoire.

Le tonnage collecté en 2019 est de **99,789 tonnes** contre 100,551 tonnes en 2018, soit un tonnage en légère diminution.

Ces résultats mettent en évidence un ratio de **5,56 kg/hab.** de textiles collectés.



Caractérisation des déchets collectés

Les refus de tri sont les déchets indésirables non recyclables que les usagers déposent dans le bac jaune.

La caractérisation des emballages collectés par le biais des bacs à couvercle jaune fait apparaître **un taux de refus moyen pour l'année 2019 de 26,95 %** contre 20,15 % en 2018.

Ce taux de refus est exprimé en pourcentage du poids trié et non du volume : les erreurs de tri sont souvent des matériaux plus lourds que les emballages (ex. : le verre).

L'augmentation du taux de refus est dû au passage à l'extension des consignes de tri. En effet, on demande aux usagers de mettre tous les emballages en plastique dans le bac jaune alors qu'une partie n'est actuellement pas recyclable.

Lors des caractérisations des échantillons d'emballages, nous observons comme refus des ordures ménagères, du verre, des fines, des emballages non vidés et des textiles. Ces refus de collecte sont ensuite suivis par l'agent terrain de la CCBBO qui apporte des conseils aux usagers.

Le taux de refus reste correct et démontre que les usagers n'utilisent pas les bacs jaunes pour éliminer leurs ordures ménagères résiduelles.

Quant aux papiers, les indésirables comprennent essentiellement les films plastiques enveloppant les revues ainsi que des cartons.

Chiffres clés de la collecte sur l'année 2019

Collecte des ordures ménagères résiduelles et des emballages :

58 751 km parcourus (64 400 km en 2018)

4 021 heures de collecte (3 979 h en 2018)

33 195 litres de carburant (35 484 L en 2018)

Collecte du verre et des papiers :

13 676 km parcourus contre 14 778 kms en 2018 (8 840 km pour le verre / 4 836 km pour les papiers)

414 heures de collecte contre 387 h en 2018

7 111 litres de carburant contre 7 389 litres en 2018

Aucun accident de travail n'a été recensé lors des collectes du verre et des papiers en 2019.

Au niveau de la collecte en porte-à-porte, aucun accident de travail n'est à déclarer sur 2019.



DECHETERIE :

Personnel

En 2019, le personnel présent sur le site technique est le suivant :

- 4 personnes à temps complet pour le gardiennage de la déchèterie, l'entretien des points d'apports volontaire et la maintenance des conteneurs individuels,
- Et ponctuellement, une personne en renfort pendant les périodes de congés et de formation des agents titulaires.

En effet, la communauté de communes a repris la **gestion des bacs en régie au 1^{er} janvier 2014**. Cette mission nécessite la présence d'un agent sur 1,5 à 2 jours par semaine (*livraison / retrait des bacs chez les usagers, lavage des bacs, gestion du stock*).

Horaires d'ouverture

Exploitation	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Déchetterie	9h00 – 11h45 14h – 17h45	9h00 – 11h45 14h – 17h45	9h00 – 11h45 14h – 17h45	Jour de fermeture	9h00 – 11h45 14h – 17h45	9h00 – 11h45 13h30 – 17h15

En complément de la déchèterie de Merlevenez, il existe deux plateformes de stockage des déchets verts sur la commune de Kervignac dont l'accès était initialement réservé aux particuliers. Des systèmes de contrôle d'accès ont été installés courant 2018.

Depuis septembre 2019, ces plateformes sont également ouvertes, contre facturation, aux professionnels des 5 communes (paysagistes).

Déchets autorisés en déchèterie

- déblais et gravats
- tontes de pelouses et branchages
- bois
- papiers et cartons
- ferrailles
- huiles mécaniques
- huiles végétales
- filtres à huile
- piles
- verre
- déchets d'activités de soins à risque infectieux
- déchets dangereux des ménages (DDM)
- textile
- cartouches et toners d'encre
- meubles (benne Eco mobilier installée depuis le 1^{er} juillet 2015)
- encombrants – plastiques – literie
- batteries
- lampes, néons
- D3E

Déchets autorisés à la déchèterie

Déchets non dangereux			 Déchets dangereux		
					
Bois	Cartons	Déchets verts	Batteries	Cartouches d'encre	DASRI ⁽²⁾
					
Ameublement ⁽¹⁾	Gravats/Déblais	Métaux	DDS ⁽³⁾	DEEE ou D3E ⁽⁴⁾	Huile de friture
					
Papiers	Textile	Verre	Huile de vidange	Lampes/Néons	Piles
					
Tout-venant	Bouchons	Capsules Nespresso	Radiographies		

- (1) **Ameublement** : La CCBBO récupère les meubles dans le cadre du programme ÉCO-MOBILIER.
 (2) **DASRI** : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux.
 (3) **DDS** : Déchets Diffus Spécifiques.
 (4) **D3E** : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques.

10

Veillez à ne pas mélanger les déchets dangereux aux déchets non dangereux lors de votre déplacement en déchèterie.

Déchets interdits en déchèterie

- éléments entiers de voitures ou camions
- ordures ménagères
- cadavres d'animaux
- produits toxiques (hors DDM)
- produits inflammables – explosifs – radioactifs
- déchets industriels
- graisses et boues de station d'épuration
- tous les produits liquides à l'exception des huiles de vidange et DDM
- amiante

Fréquentation de la déchèterie

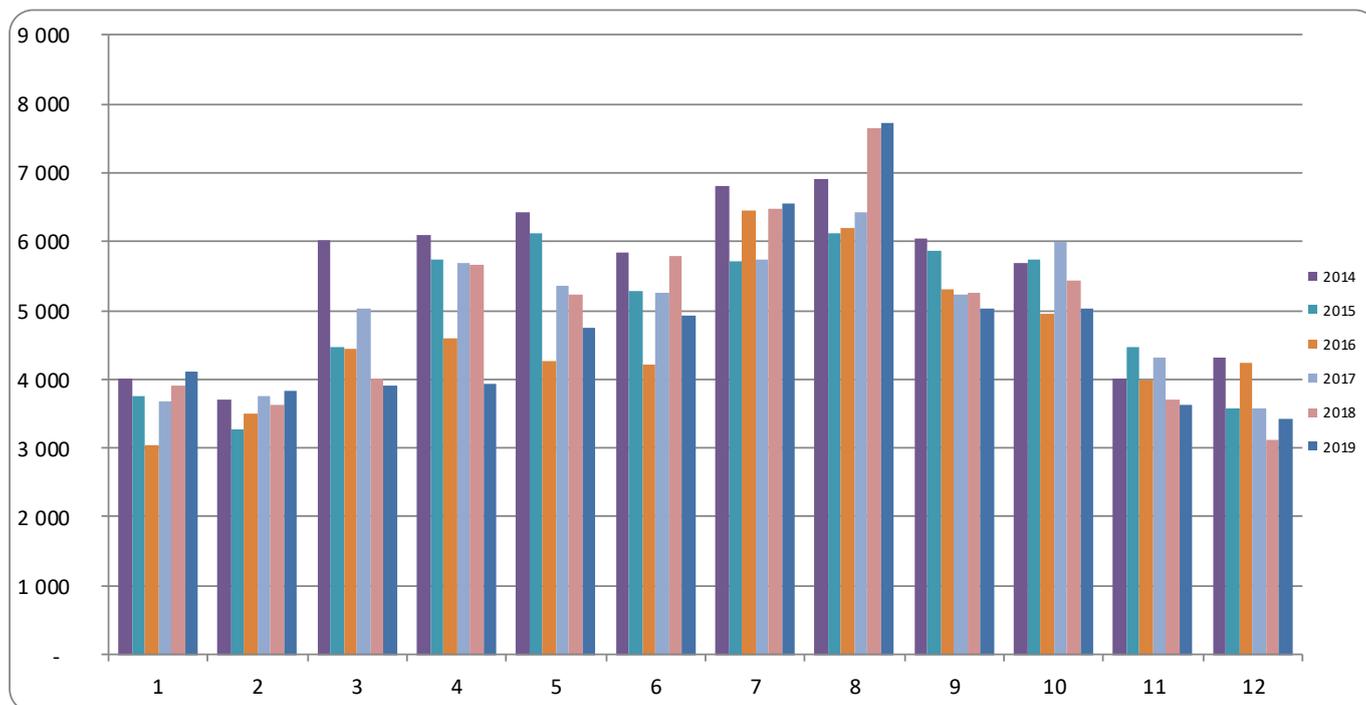
La fréquentation totale de la déchèterie de Merlevenez pour l'année 2019 s'élève à **56 873 usagers**, contre 59 863 usagers pour l'année 2018, ce qui représente une diminution de la fréquentation de l'ordre de 5 %.

Le ratio est de **3,17 visites par habitant** en 2019.

Le tableau suivant présente les fréquentations mensuelles de la déchèterie de 2015 à 2019.

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.	TOTAL
2019	4 117	3 819	3 920	3 937	4 748	4 918	6 564	7 725	5 027	5 030	3 632	3 436	56 873
2018	3 911	3 625	4 021	5 668	5 233	5 783	6 471	7 643	5 261	5 423	3 714	3 110	59 863
2017	3 688	3 755	5 018	5 690	5 361	5 247	5 739	6 421	5 241	5 999	4 315	3 572	60 046
2016	3 048	3 498	4 437	4 587	4 267	4 215	6 452	6 188	5 304	4 948	3 981	4 237	55 162
2015	3 752	3 274	4 461	5 747	6 129	5 275	5 726	6 123	5 878	5 749	4 477	3 583	60 174
2014	4 017	3 705	6 019	6 092	6 423	5 847	6 809	6 920	6 055	5 686	3 997	4 306	65 876

Evolution de la fréquentation de la déchèterie par mois et par année



Bilan des tonnages collectés en 2019

		2016	2017	2018	2019	Evolution 2018 /2019
Entrées		55 162	60 046	59 863	56 873	-4.99%
Tout Venant	T	984.86	934.00	996.70	1 056.98	6.05%
	Rot	210	230	248	253	
Bois	T	340.72	348.72	401.04	424.94	5.96%
	Rot	87	107	115	126	
Ferraille	T	225.86	253.20	248.86	273.00	9.70%
	Rot	75	96	98	100	
Carton	T	127.72	129.34	134.10	138.36	3.18%
	Rot	72	100	100	102	
Déchets Verts	T	3 809.14	4 030.84	3 594.00	3 562.42	-0.88%
	Rot	516	576	548	510	
Gravats	T	1 641.57	1 586.91	1 541.09	1 587.40	3.01%
	Rot	148	157	161	172	
DEEE	T	171.179	172.820	164.300	162.300	-1.22%
Piles	T	1.901	1.588	1.715	1.695	-1.17%
Néons / lampes	T	0.406	0.550	0.410	0.668	63.00%
Cartouches	T	0.142	0.130	0.095	0.136	43.16%
Batteries	T	3.853	4.070	4.816	6.384	32.56%
Capsules Nespresso	T	0.680	0.660	0.700	1.770	152.86%
Meubles	T	245.860	276.680	300.890	283.420	-5.81%
DASRI	T	0.164	0.195	0.189	0.187	-1.17%
TOTAL GENERAL		7 554	7 740	7 389	7 500	
<i>(hors DDS)</i>						
Ratio (kg/hab./an)		422.7	431.2	411.7	417.9	1.50%

Les tonnages de déchets collectés en déchèterie ont légèrement augmenté en 2019 avec une production annuelle de 7 499 tonnes, soit + 1,5 %.

En termes de nature de déchets collectés, on peut noter une augmentation de quasiment tous les flux à l'exception du flux déchets verts qui a très légèrement baissé en raison du contrôle d'accès sur les plateformes de Kervignac.

Les tonnages de meubles ont diminué de 5,81 %.

Détail des tonnages des déchets diffus spécifiques - DDS (en tonnes)

Dans le cadre de la nouvelle filière REP (Responsabilité Elargie du Producteur) des Déchets Diffus Spécifiques (DDS)* ménagers, la CCBBO a conclu une convention avec EcoDDS, l'éco-organisme opérationnel agréé sur son périmètre et dont la responsabilité est d'organiser la collecte sélective des DDS ménagers et leur traitement.

Certains flux ne sont pas pris en compte dans la REP et restent collectés par le prestataire de service TRIADIS.

*Hors catégories indexées : 1. Produits pyrotechniques et 2. Extincteurs et autres appareils à fonction extinctrice.

Tonnes	TRIADIS (hors ECODDS)	ECODDS	TOTAL 2019	Rappel 2018
Peinture, colle, vernis	4.982	10.858	15.840	14.297
Acides		0.009	0.009	0.036
Solvants	0.108		0.108	0.059
Phytosanitaires	0.058	0.428	0.486	0.426
Emballages vides souillés	6.949	0.080	7.029	9.212
Aérosols	0.017	0.106	0.123	0.115
Prod. Non identifiés liquides	2.855		2.855	2.210
Prod. Non identifiés solides	0.319		0.319	1.288
Comburant, chlorate		0.043	0.043	0.014
Radiographies	0.193		0.193	0.173
Bases	0.492	0.036	0.528	0.712
Huile végétale	2.021		2.021	2.509
Filtres à huile	0.105	0.668	0.773	0.801
Autres DDS Liquides		0.312	0.312	0.291
Bidons de combustibles		0.912	0.912	
TOTAL	18.099	13.452	31.551	32.143
Articles pyrotechniques			-	0.078
Huile minérale (litres)		12 900	12 900	10 560

Le flux de déchets diffus spécifiques (DDS) est relativement stable par rapport à l'année 2018. On peut constater une légère augmentation des huiles minérales collectées.

Collecte des D3E (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques)

	2016 (tonnes)	2017 (tonnes)	2018 (tonnes)	2019 (tonnes)	Progression des flux 2018 / 2019
GEM HF *	49.9	56.8	58.6	58.2	-0.68%
GEM F *	25.5	28.0	26.1	26.1	-
ECRANS	35.2	23.3	17.4	19.7	13.01%
PAM *	60.6	64.7	62.2	58.3	-6.22%
Total	171.2	172.8	164.3	162.3	-1.23%

La CCBBO, engagée aux côtés d'Eco-systèmes a ainsi collecté, en 2019, **162 tonnes d'anciens appareils électriques**, équivalent à 9 kg de D3E par habitant et par an.

*GEM HF : gros électroménager Hors Froid (lave-vaisselle, lave-linge, cuisinière ...)

*GEM F : gros électroménager Froid (réfrigérateur, congélateur, climatiseur ...)

*PAM : Petit électroménager en mélange

c) Collecte des déchets ne provenant pas des ménages, mais pris en charge par le service public :

Déchets des Services Techniques Communaux

Ces services ont accès à la déchèterie gratuitement pour y déposer les déchets issus de l'entretien des espaces verts et des bâtiments communaux.

Déchets banals des activités économiques (artisans, commerçants ...)

Seuls les établissements artisanaux et commerciaux dont le siège se situe sur l'une des communes de la C.C.B.B.O. ont accès à la déchèterie, selon les modalités suivantes :

- végétaux : 9,15 €HT / m³
- gravats : 9,15 €HT / m³
- tout venant : 12,20 €HT / m³

Le montant de ces recettes pour l'année 2019 s'élève à **4 359,71 €HT** contre 2 298,19 €HT en 2018. On constate que les dépôts professionnels facturés ont augmenté sur l'année 2019.

Depuis septembre 2019, les dépôts des professionnels sur les plateformes de Kervignac sont également facturés sur la base d'un forfait de 18,30 € / passage.

Carton des professionnels

33 entreprises et commerçants bénéficient d'une collecte en porte-à-porte de leurs cartons professionnels (31 en 2018).

Ce ramassage a lieu tous les 15 jours.

28,440 tonnes de cartons ont été collectées en 2019 contre 26,420 tonnes en 2018, soit une augmentation de 7,6 %.



Papiers de bureau



Depuis mars 2013, une collecte des papiers de bureau a été réalisée à titre expérimental sur 69 points de collecte (écoles, administrations et entreprises). En 2019, on comptait 100 points de collecte.

19,921 tonnes ont été ainsi collectées en 2019 contre 16,428 tonnes en 2018, soit une augmentation de 21,3 %.

Le partenaire de ces collectes, cartons professionnels et papiers de bureau, est la Feuille d'Erable – entreprise d'insertion basée à Caudan.

Chiffres clés des collectes réalisées par la Feuille d'Erable :

Collecte des cartons :	3 630 km	435 litres de gasoil	398 heures
Collecte des papiers :	1 295 km	155 litres de gasoil	306 heures

d) Evolution des ratios :

Evolution de la production de déchets ménagers :

Année (kg/hab)	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
OMR	215	212	175	105	109	110	106	106	109	107
Verre	57	56	56	57	56	55	56	58	59	60
JRM	33	32	32	31	29	26	24	23	21	21
Emballages	25	26	28	32	33	33	34	36	36	42
Déchèterie	287	329	339	321	395	392	423	431	412	418
Total	617	655	632	546	622	614	633	654	623	648
Pop.municipale INSEE	16499	16 860	17 325	17 557	17 693	17 779	17 872	17 948	17 948	17 948

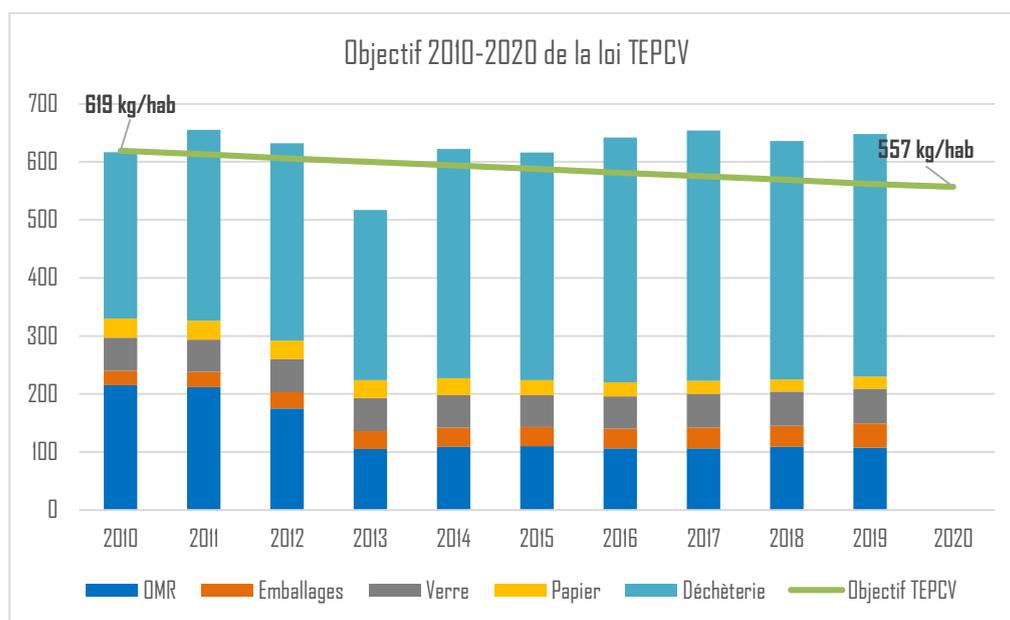
Le ratio pour le flux des ordures ménagères a baissé entre 2018 et 2019.

Quant à la déchèterie, le ratio des déchets a légèrement augmenté.

Dans sa globalité, l'objectif de réduction des déchets ménagers, par rapport aux objectifs du PLP de 2015, est atteint avec 648 kg/hab./an (objectif PLP 2015 : 652 kg/hab./an).

Toutefois, pour atteindre le nouvel objectif fixé par la loi sur la Transition Energétique Pour la Croissance Verte (TEPCV) de -10% de DMA entre 2010 et 2020, la CCBBO devra comptabiliser 557kg/hab. de DMA en 2020, soit 562 kg/hab. en 2019.

Avec un ratio de 648 kg/hab. de DMA en 2019, la CCBBO comptabilise 86 kg/hab. supérieur à l'objectif de la loi TEPCV.



Évolution des DMA produits sur la CCBBO en fonction de l'objectif 2010-2020 de la loi TEPCV

2) INDICATEURS RELATIFS AU TRAITEMENT

a) Traitement des ordures ménagères :

Le tableau suivant présente les quantités d'ordures ménagères collectées et traitées par commune en 2019 :

Communes	TOTAL 2017	TOTAL 2018	TOTAL 2019
Plouhinec	636.260	635.660	573.350
Nostang	155.660	157.180	164.920
Merlevenez	310.640	321.020	342.100
Ste-Hélène	129.980	154.640	133.530
Kervignac	670.080	693.760	711.590
TOTAL	1 902.620	1 962.260	1 926.100

Centre de traitement :

AQTA incinération à Plouharnel 1 926,100 tonnes



Usine d'incinération à Plouharnel

b) Traitement et valorisation des produits collectés en déchèterie :

La déchèterie étant gérée en régie par la Communauté de Communes, depuis le 1^{er} janvier 2004, plusieurs repreneurs ont été sélectionnés pour l'élimination des divers produits récupérés sur le site de la déchèterie.

Le tableau suivant reprend les différents lieux d'élimination des déchets collectés sur la déchetterie de Merlevenez.

TYPE DE DECHET CONCERNE	SOCIETE ELIMINATRICE / LIEUX
Déchets végétaux	ARVOR COMPOST – Naizin (compostage)
Encombrants	SUEZ – Lanester (transfert) + Gueltas (enfouissement)
Bois	GUYOT ENVIRONNEMENT (valorisation)
Cartons	VEOLIA – Hennebont (transfert) + REVIPAC (valorisation)
Gravats	GUYOT ENVIRONNEMENT + Centre d'enfouissement EGTP Languidic
Papiers	Centre de Tri – Caudan + CHAPELLE DARBLAY
Verre	SAMIN - Cognac (valorisation matière)
Ferrailles	Guy Dauphin Environnement - Hennebont (valorisation matière)
Huiles mécaniques + végétales	TRIADIS – St Jacques de la Lande (traitement)
DMS – aérosols - néons	TRIADIS – St Jacques de la Lande (traitement)
Lampes - néons	RECYLUM
Déchets d'Activités de Soins	THEACOM – Châteaubourg (incinération)
Textiles	RETRITEX - Pontivy
Piles	COREPILE – Paris (traitement et valorisation)
Cartouches / Capsules	COLLECTOR – SUEZ (valorisation)

PARTIE 2

les indicateurs financiers

METHODE COMPTA COUT

En préambule, il faut retenir que les coûts présentés dans le rapport annuel sont ceux validés dans le cadre de la matrice des coûts. Cette validation est effectuée chaque année par un bureau d'étude et cela depuis 2009 pour notre collectivité.

La matrice des coûts est un référentiel d'expression des coûts du service public d'élimination des déchets élaboré par le Comité des connaissances des Coûts. Instance nationale présidée par l'ADEME dont l'objectif est de favoriser l'information et la transparence.

Avertissement, contrairement à notre comptabilité publique cette matrice intègre la dotation aux amortissements concernant l'intégralité de nos équipements et la reprise annuelle des subventions de ces mêmes investissements. A l'inverse, sont exclus le remboursement du capital de la dette. En conséquence, l'élaboration de la matrice des coûts et les analyses qui en découlent doivent être distinguées de celles du compte administratif.

Une analyse en cinq points est développée ci-après.

Quelques définitions :

Calcul du coût HT du service public

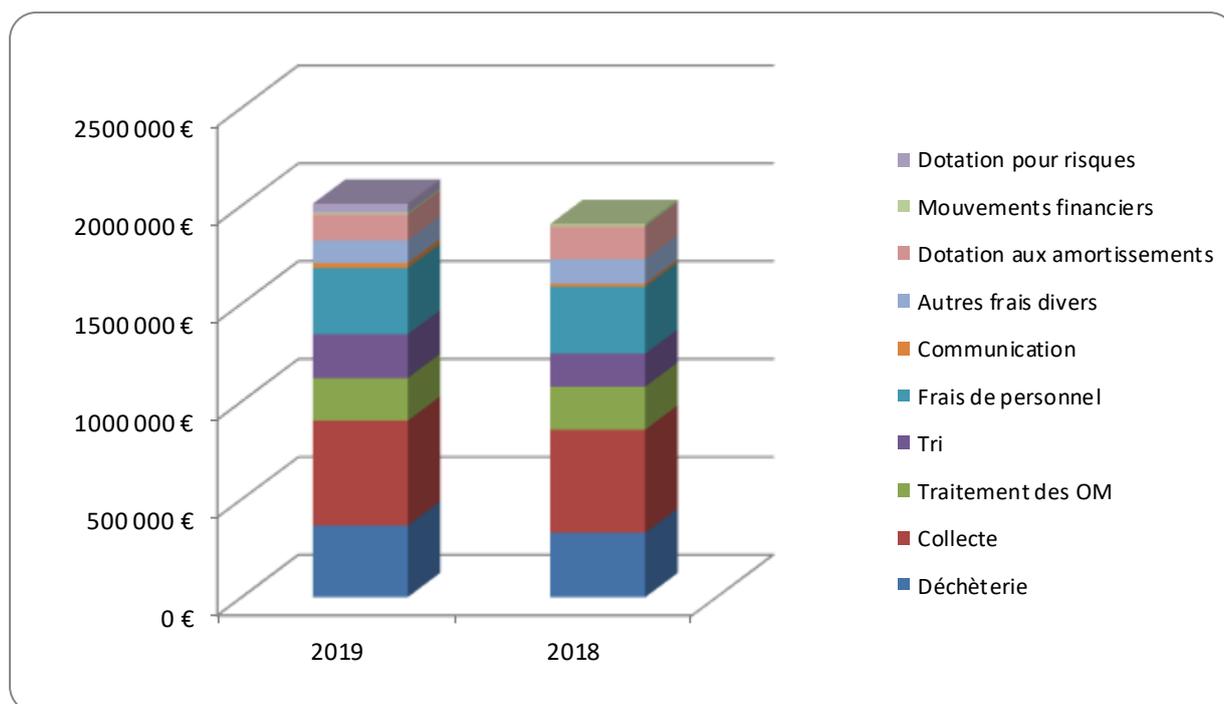
Le calcul des charges et des produits permet de présenter les différents coûts de la gestion des déchets ou tout au moins d'expliquer ce que ce coût contient comme produits et charges et de quel type de coût il se rapproche :

1. **Le coût complet** : somme des charges avec prise en compte de la totalité des frais de structure et des dotations aux amortissements
2. **Le coût technique** : sommes des charges – recettes industrielles
3. **Le coût partagé** : coût technique – soutiens des sociétés agréées
4. **Le coût aidé** : coût partagé – subventions d'investissements et aides au fonctionnement
5. **Le coût imputé** : ensemble des contributions perçues pour financer le service (appels de fonds)

1) PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 :

a) Montant annuel des principales dépenses de fonctionnement du service :

DEPENSES	2019		2018	
Déchèterie	365 862 €	18.20%	328 774 €	17.25%
Collecte	536 316 €	26.67%	526 973 €	27.64%
Traitement des OM	217 044 €	10.79%	219 229 €	11.50%
Tri	224 428 €	11.16%	169 323 €	8.88%
Frais de personnel	338 511 €	16.84%	342 867 €	17.99%
Communication	24 840 €	1.24%	14 164 €	0.74%
Autres frais divers	116 436 €	5.79%	125 455 €	6.58%
Mouvements financiers	9 669 €	0.48%	11 739 €	0.62%
Dotation pour risques	46 174 €	2.30%	0 €	0.00%
Dotation aux amortissements	131 359 €	6.53%	167 798 €	8.80%
TOTAL	2 010 640 €		1 906 322 €	



On constate 5 postes importants dans le budget des déchets ménagers : la collecte, l'exploitation de la déchèterie (collecte et traitement), le traitement des ordures ménagères résiduelles, le tri des recyclables et les frais de personnel.

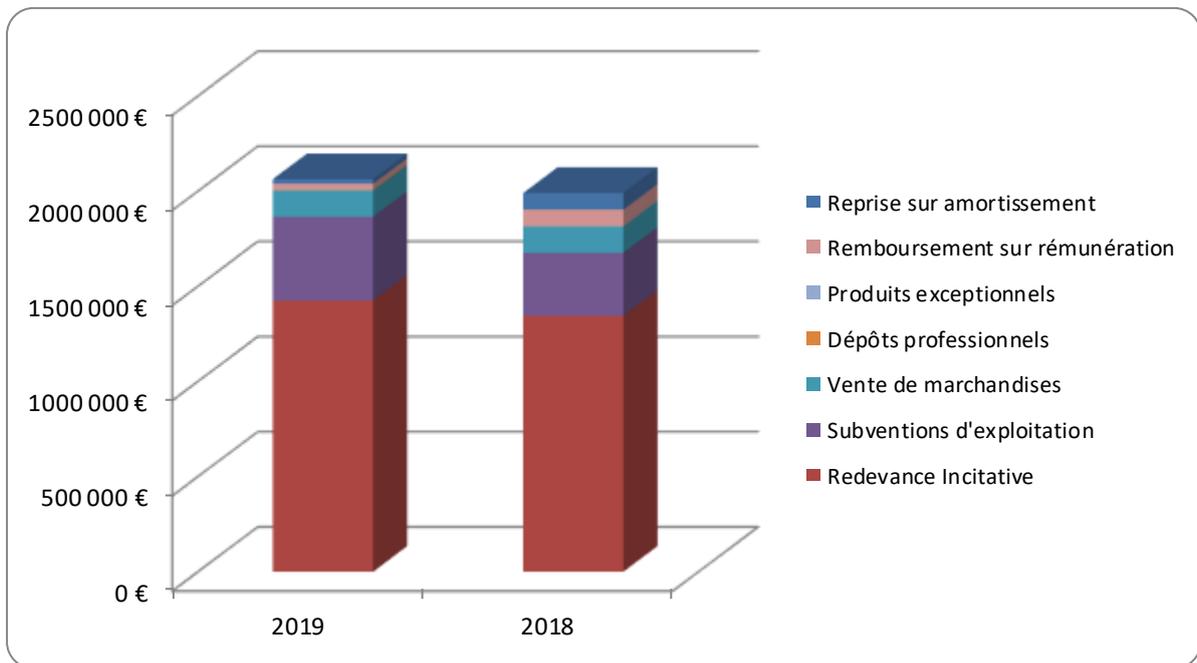
Les postes collecte ont augmenté en 2019 suite aux augmentations des prix du carburant.

Le poste déchèterie a augmenté par rapport à 2018 suite à l'augmentation des tonnages collectés. L'augmentation du poste tri est directement lié à la mise en place de l'extension des consignes de tri (+ 106 tonnes d'emballages à trier).

On peut constater une augmentation des dépenses de « communication » liée à l'organisation de la 5^{ème} édition du Salon de la Récup'.

b) Financement du service (recettes de fonctionnement) :

RECETTES	2019		2018	
Redevance Incitative	1 425 331 €	70.35%	1 344 692 €	67.56%
Subventions d'exploitation	440 597 €	17.87%	331 677 €	16.66%
Vente de marchandises	136 358 €	6.95%	137 374 €	6.90%
Dépôts professionnels	4 360 €	0.08%	2 298 €	0.12%
Produits exceptionnels	4 361 €	0.76%	5 401 €	0.27%
Remboursement sur rémunération	27 913 €	2.71%	81 428 €	4.09%
Reprise sur amortissement	24 054 €	1.27%	87 507 €	4.40%
TOTAL	2 062 973 €		1 990 376 €	



Le Service « Déchets » est financé par le biais de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (70,3 % des recettes) qui est basée depuis 2013 sur le volume de déchets produits par usager.

Les principales recettes du service sont la vente des matériaux recyclables et les soutiens des éco-organismes.

Les investissements du service déchets en 2019 ont concerné :

- l'acquisition de composteurs pour une mise à disposition gratuite aux usagers,
- les achats de conteneurs et de colonnes d'apport volontaire pour les nouveaux arrivants,
- des frais d'étude pour le projet de réhabilitation de la déchèterie.

Le bilan financier du service Déchets met en évidence un **résultat d'exercice positif de 52 333 €** (en section de fonctionnement).

2) PRESENTATION DES DONNEES ISSUES DE LA METHODE COMPTACOUT :

a) Structuration des coûts :

	2019	2018
Charges	€ arrondis	€ arrondis
Charges fonctionnelles	197 327 €	168 826 €
<i>Charges de structure</i>	174 375 €	130 151 €
<i>Charges de communication</i>	22 952 €	38 676 €
Charges techniques	1 737 627 €	1 619 559 €
<i>Prévention</i>	106 449 €	116 225 €
<i>Pré-collecte</i>	122 524 €	124 772 €
<i>Collecte</i>	718 492 €	628 744 €
<i>Transport</i>	142 237 €	154 260 €
<i>Traitement</i>	647 925 €	595 558 €
Total charges HT	1 934 954 €	1 788 386 €
TVA acquittée*	0 €	0 €
Total charges TTC	1 934 954 €	1 788 386 €

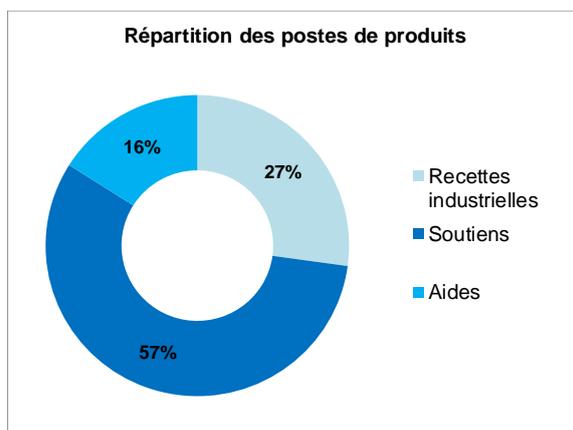
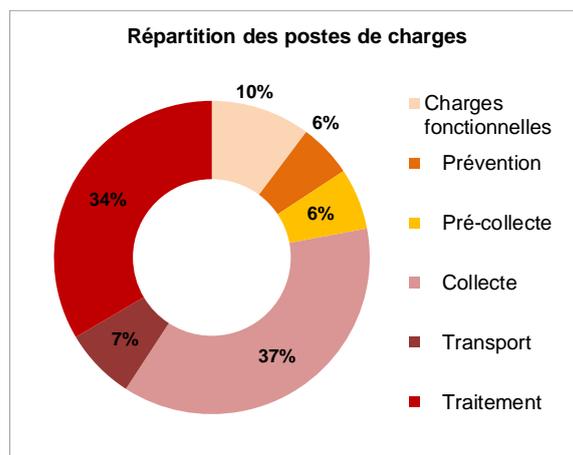
*Si collectivité non assujettie

Produits	€ arrondis	€ arrondis
Recettes industrielles	141 679 €	134 877 €
Soutiens	296 217 €	318 933 €
Aides	83 524 €	117 577 €
Total produits	521 420 €	571 388 €

Coût du service public	1 413 534 €	1 216 998 €
-------------------------------	--------------------	--------------------

Financement	€ arrondis	€ arrondis
RI	1 358 565 €	1 363 050 €
Facturation professionnels (carton + déchèterie)	7 327 €	6 384 €
Total financement	1 365 892 €	1 369 434 €

Ecart coût et financement	-47 642 €	152 436 €
Taux de couverture	97%	113%



Le **taux de couverture du coût du service par le financement est plus faible qu'en 2018 (97 %)**.

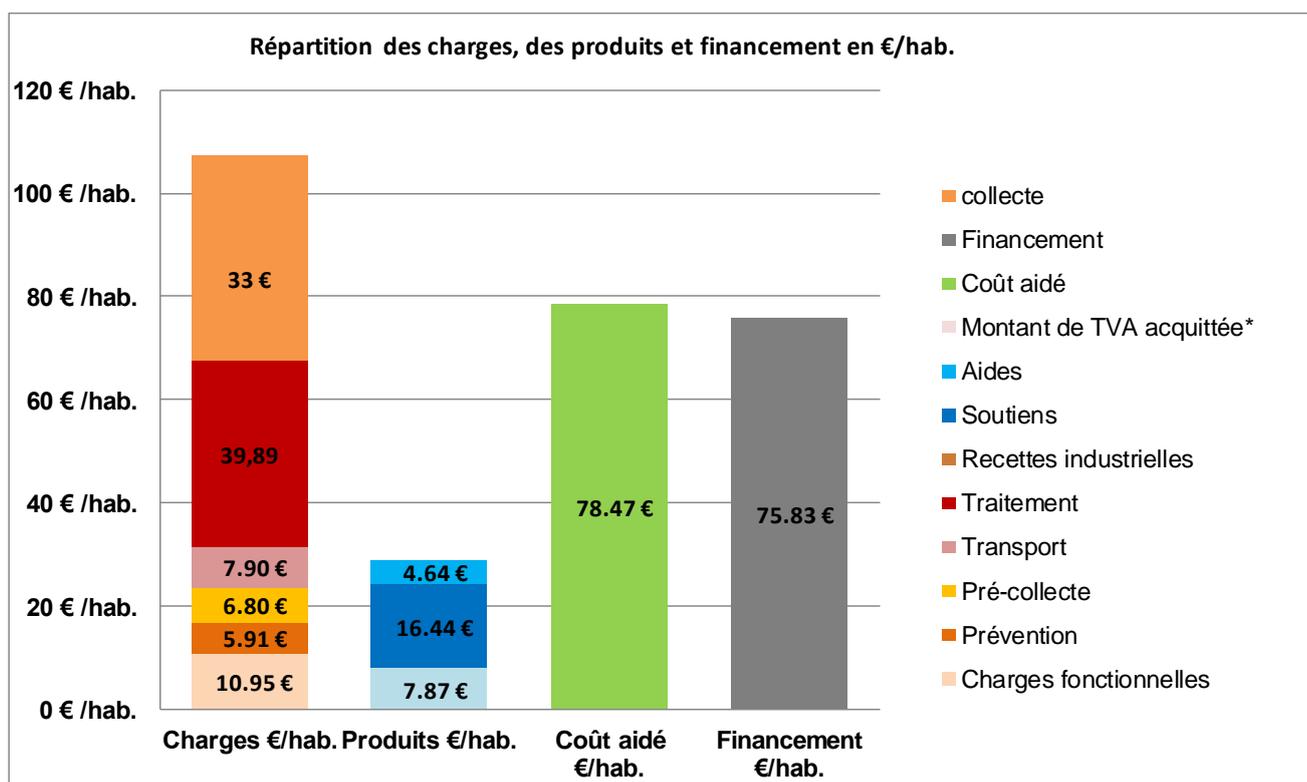
70 % des charges sont portées par les postes collecte et traitement.

57 % des produits sont portés par les soutiens des éco-organismes.

b) Répartition des charges, des produits et du financement :

	Tous flux confondus			
	Charges €/hab.	Produits €/hab.	Coût aidé €/hab.	Financement €/hab.
Charges fonctionnelles	10.95 €			
Prévention	5.91 €			
Pré-collecte	6.80 €			
collecte	39.89 €			
Transport	7.90 €			
Traitement	35.97 €			
Recettes industrielles		7.87 €		
Soutiens		16.44 €		
Aides		4.64 €		
Montant de TVA acquittée*	- €			
Coût aidé			78.47 €	
Financement				75.83 €

Coût aidé 2018 : 75,64 € / Financement : 81,76 €



Montant total des charges en €/hab. : 107,42 € / hab.

Montant total des produits en €/hab. : 28,95 € / hab.

Taux de couverture des charges par les produits : 27 %

Coût résiduel (ou coût aidé) en €/hab. : 78,47 € / hab.

Financement en €/hab. : 75,83 € / hab.

c) Hiérarchisation des principaux postes de charges :

	2019			2018	
Charges HT 2018	Total en €	%	Ordre	Total en €	
Collecte OMR	271 487 €	14%	2	260 408 €	
Transport/traitement déchèteries	302 444 €	16%	1	290 511 €	
Traitement OMR	220 256 €	11%	4	215 454 €	
Tri RSOM hors verre	212 836 €	11%	5	184 173 €	
Pré-collecte OMR	53 515 €	3%	9	61 754 €	
Charges fonctionnelles	197 327 €	10%	6	168 826 €	
Collecte RSOM hors verre	260 585 €	14%	3	228 497 €	
Pré-collecte RSOM hors verre	51 879 €	3%	10	46 197 €	
Collecte déchèterie	143 798 €	7%	7	101 177 €	
Prévention	106 449 €	6%	8	116 225 €	
Précollecte et collecte verre	47 276 €	2%	11	44 735 €	
Collecte déchets professionnels	15 556 €	1%	14	14 451 €	
Transport/Traitement déchets professionnels	---	0%	15	4 150 €	
Pré-collecte professionnels	173 €	0%	16	229 €	
Transport déchets verts (plateformes)	27 115 €	1%	12	33 486 €	
Traitement déchets verts (plateformes)	19 422 €	1%	13	18 112 €	
Total charges HT fonctionnelles + techniques	1 930 118 €	100%		1 788 386 €	

79 % des charges du service sont portées par les postes suivants : la pré-collecte et la collecte des ordures ménagères résiduelles, le tri des emballages, le transport et le traitement des déchets collectés en déchèterie et les charges fonctionnelles.

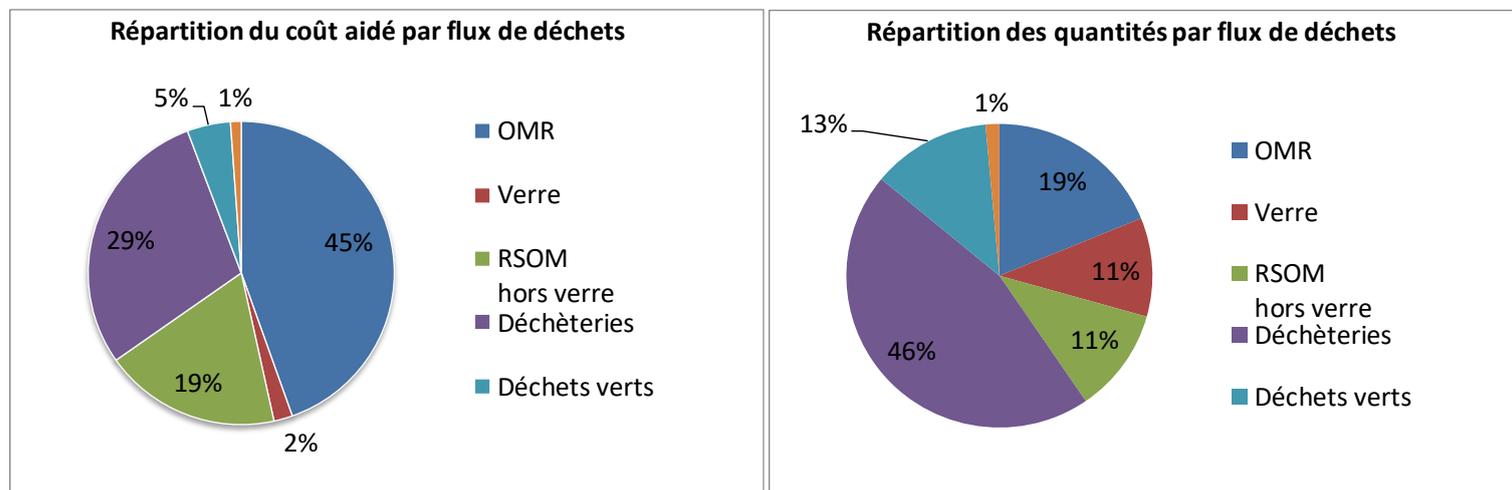
Les postes pré-collecte et collecte représentent un tiers des charges du fait de la généralisation de la collecte au porte-à-porte en conteneurs individuels. Le traitement des ordures ménagères indique 11 % du budget ; ce qui reste assez élevé du fait que l'usine d'incinération est sans valorisation énergétique.

Les charges fonctionnelles représentent 10 % des charges (contre 9 % en 2018) ; ce qui correspond au personnel en régie pour le gardiennage de la déchèterie, le nettoyage des points d'apport volontaire, la livraison des conteneurs et la facturation.

d) Coût des différents flux de déchets :

Répartition des coûts et répartition des quantités :

Données issues de la Matrice en €	OMR	Verre	RSOM hors verre	Déchèteries	Déchets verts	Autres flux	Tous flux
Coût aidé HT en € arrondi	630 244 €	27 984 €	264 073 €	410 428 €	64 890 €	15 915 €	1 413 534 €
En %	45%	2%	19%	29%	5%	1%	100%
Tonnes	1 926	1 075	1 136	4 655	1 286	148	10 226
% tonnages de chaque flux	19%	11%	11%	46%	13%	1%	100%

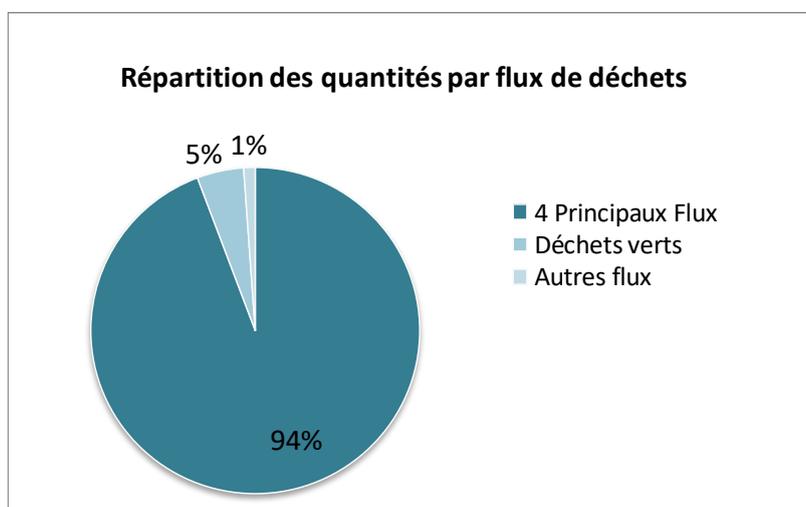


Les principaux flux et les autres services :

Données issues de la Matrice en €	4 Principaux Flux				Déchets verts	Autres flux	Tous flux
	OMR	Verre	RSOM hors verre	Déchèteries			
Coût aidé HT en € arrondi	630 244 €	27 984 €	264 073 €	410 428 €	64 890 €	15 915 €	1 413 534 €
En %	45%	2%	19%	29%	5%	1%	100%
Part des 4 principaux flux* / autres services	94%				5%	1%	100%

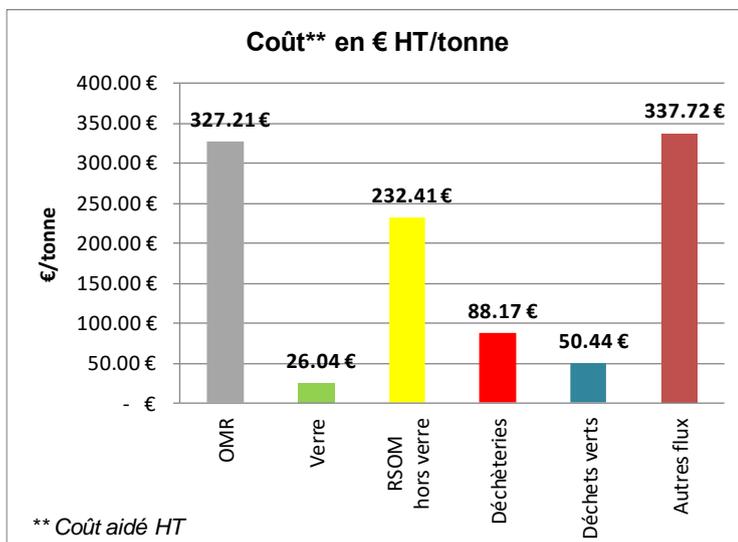
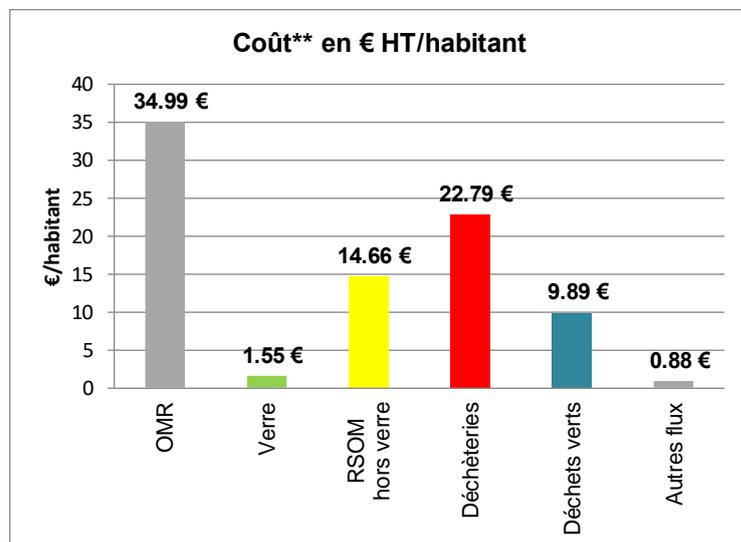
Le flux déchets verts collectés sur les plateformes de stockage de Kervignac représente 13% des quantités collectés et 5% du coût aidé total.

Les autres services correspondent à la collecte des cartons professionnels au porte-à-porte et la collecte des papiers de bureau. Ces autres services représentent 1 % des quantités des flux et du coût aidé.



Situation en € / hab. et en € / tonne des différents flux :

Données issues de la Matrice en €/hab et en €/tonne	OMR	Verre	RSOM hors verre	Déchèteries	Déchets verts	Autres flux	Tous flux
Coût aidé en €/HT/hab.	34.99 €	1.55 €	14.66 €	22.79 €	9.89 €	0.88 €	84.76 €
Coût aidé en €/HT/tonne	327.21 €	26.04 €	232.41 €	88.17 €	50.44 €	337.72 €	138.22 €



On constate que **46 % des tonnages (déchèterie) regroupent que 29 % du coût aidé**. Alors que le flux des ordures ménagères résiduelles représente 45 % du coût aidé.

Le coût aidé en € / tonne est élevé (327,21 €) pour les ordures ménagères résiduelles du fait du ratio bas.

e) Positionnement par rapport au référentiel national des coûts :

Tous flux	Coût aidé en €HT/habitant	Quantités collectées en kg/hab
Collectivité	78 €	568
Données nationales toutes typologies d'habitat confondues*	86 €	590
Ecart	-9%	-4%
Données nationales - Dispersion pour 80 % des collectivités	62,7 - 113,4 €	

* Référentiel national des coûts du service public de gestion des déchets - ADEME, données 2016 - Mixte à dominante rurale

Positionnement par flux :

OMR	Coût aidé en €HT/habitant	Quantités collectées en kg/hab
Collectivité	34.99 €	107
Données nationales toutes typologies d'habitat confondues*	47.4 €	272
Ecart	-26%	-61%
Données nationales - Dispersion pour 80 % des collectivités	31,3 € - 66,9 €	

VERRE	Coût aidé en €HT/habitant	Quantités collectées en kg/hab
Collectivité	1.55 €	60
Données nationales toutes typologies d'habitat confondues*	1.2 €	32
Ecart	29%	86%
Données nationales - Dispersion pour 80 % des collectivités	0,3 € - 2,4 €	

RSOM hors Verre	Coût aidé en €HT/habitant	Quantités collectées en kg/hab
Collectivité	14.66 €	63
Données nationales toutes typologies d'habitat confondues*	6 €	48.92
Ecart	129%	29%
Données nationales - Dispersion pour 80 % des collectivités	0,2 € - 17,9 €	

Déchets des Déchèteries (<i>hors gravats et plateformes déchets verts</i>)	Coût aidé en €HT/habitant	Quantités collectées en kg/hab
Collectivité	22.79 €	258
Données nationales toutes typologies d'habitat confondues*	24 €	240
Ecart	-5%	8%
Données nationales - Dispersion pour 80 % des collectivités	15,3 € - 34,5 €	

PARTIE 3

Prévention

et

Communication

Le suivi de la qualité du tri

Les refus de collecte

Une opération « refus de collecte » a été mise en place avec les agents de COVED. Ils ont vérifié le contenu des bacs et refusé de collecter les bacs mal triés ou présentant des anomalies. Les refus de collecte ont été signalés par un autocollant. Les adresses concernées ont ensuite été transmises à la technicienne terrain pour un suivi des anomalies.



● Bilan

Le nombre de bacs concernés par cette opération en 2019 est inconnu car en cours d'année, COVED a changé de système et toutes les erreurs de tri de 2019 n'ont pas pu être comptabilisées.

● Les erreurs les plus fréquentes concernent :

- ✗ Les ordures ménagères ;
- ✗ Le verre ;
- ✗ Les fines ;
- ✗ Les textiles ;
- ✗ Les emballages non vidés.

La prévention des déchets

Programme Local de Prévention et Zéro Déchet Zéro Gaspillage

Le premier Programme Local de Prévention de la CCBBO est terminé (2009-2014).

Une fiche Plan/Programme de prévention a été rédigée sur le site OPTIGEDE : <http://optigede.ademe.fr/fiche-plan-programme/programme-local-de-prevention-annee-6-communaute-de-communes-blavet-bellevue-oc>

La CCBBO a été labellisée « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » en novembre 2015. Le programme d'actions est mis en œuvre depuis mai 2016.

Les actions menées dans le cadre du programme Zéro Déchet Zéro Gaspillage sont détaillées dans le rapport annuel d'avancement du programme disponible auprès du service Déchets sur simple demande.

Ci-dessous une présentation des principales actions engagées sur l'année 2019.



Opération « Compostage »



● Distribution de composteurs individuels

On estime que les déchets organiques (déchets de cuisine) représentent 30% des ordures ménagères résiduelles. L'opération « Composteur individuel » consiste en la mise à disposition gratuite de composteurs aux habitants de la CCBBO depuis mars 2007.

Fin 2019, 4 872 foyers sont équipés de composteurs ce qui représente un **taux d'équipement des foyers ayant un jardin de 65 %**.

Nombre de foyers équipés de composteurs par commune :

Kervignac : 1 579

Nostang : 413

Plouhinec : 1 640

Sainte-Hélène : 380

Merlevenez : 860

En 2019, 199 composteurs ont été distribués (242 en 2018), en majorité aux nouveaux arrivants. Ces derniers ont compris qu'il est dans leur intérêt de composter pour diminuer le nombre de levées de leur bac d'ordures ménagères.

Opération « Broyage »

● Achat d'un broyeur intercommunal

Plus de 3 600 tonnes de déchets verts sont produites et collectées par an sur le territoire de la CCBBO, pour un coût dépassant les 135 000 euros. Pour y remédier, la CCBBO a décidé de s'attaquer, dans un premier temps, aux déchets verts produits pas les Services communaux et intercommunaux. Après plusieurs réunions avec les services techniques, la CCBBO a acheté en septembre 2016 un broyeur intercommunal qui est mutualisé entre les services techniques des 5 communes et les chantiers nature et patrimoine de la CCBBO.



En mutualisant cet outil, la CCBBO a permis de répondre à une demande des agents communaux et intercommunaux, tout en permettant aux petites communes de son territoire de bénéficier d'un broyeur de qualité professionnelle. De plus, le broyat obtenu est directement utilisé pour pailler les espaces verts. Cela représente une économie non négligeable pour les communes, puisqu'elles n'ont plus besoin d'acheter du paillage.

Bilan 2019 : 9 réservations de broyeur, 98 heures de fonctionnement et 250 m³ de déchets verts broyés

● **Aide financière à la location d'un broyeur pour les particuliers**

La CCBBO a également décidé de s'intéresser aux déchets verts produits par les ménages, dont le tonnage élevé avec un ratio de 20 kg/hab./an.

Après avoir étudié plusieurs alternatives, la CCBBO a mis en place une aide financière à la location d'un broyeur pour les particuliers. Cette option s'est avérée la plus simple et la plus économique. Les particuliers louent un broyeur chez le professionnel de leur choix et effectuent eux-mêmes le broyage de leurs déchets verts à domicile.

Deux formules d'aides financières leurs sont ensuite proposées :

	PETIT MODÈLE (diamètre de taille inférieur à 10cm)	GRAND MODÈLE (diamètre de taille supérieur à 10cm)
Location ½ journée	20€	40€
Location journée	30€	60€



Grâce à cette action, la CCBBO vise une baisse des tonnages des déchets verts en déchèterie. Elle souhaite également sensibiliser les particuliers à la pratique du compostage et du paillage.

Bilan 2019 : 31 demandes d'aide

Sensibilisation aux couches lavables

● L'aide financière

Le Conseil communautaire a accepté, en décembre 2010, d'octroyer une aide financière de 60 € à l'achat d'un pack de 15 couches lavables.

L'achat des couches lavables est souvent un frein à l'utilisation même si dans la durée elles sont plus économiques. Cette action peut servir de déclencheur pour les familles hésitantes.

Bilan 2019 : 4 familles ont formulé une demande et ont bénéficié de cette aide.



La communication orale de proximité

Animations scolaires

Les animations ont été réalisées dans les écoles qui en avaient fait la demande (réponse au courrier envoyé à toutes les écoles, comme chaque année).

Date	Animation	Nbre de participants
Janvier à Mai 2019	Sensibilisation des élèves de l'Ecole Françoise Dolto à Kervignac <ul style="list-style-type: none"> • Elèves de CP, CE1, CE2, CM1, CM2 • 25 animations au total sur le thème du tri et de la prévention des déchets, du compostage et du gaspillage alimentaire 	272 élèves
Janvier à Mars 2019	Sensibilisation des élèves de l'Ecole Sainte-Anne à Kervignac <ul style="list-style-type: none"> • Elèves de 3-10 ans • 14 animations au total sur le thème du tri et de la prévention des déchets, et du gaspillage alimentaire 	169 élèves
Février-Mars 2019	Sensibilisation des élèves de l'Ecole Arlecan à Plouhinec <ul style="list-style-type: none"> • Elèves de CE1, CE2, CM1, CM2 • 7 animations au total sur le thème du tri et de la prévention des déchets 	75 élèves
Février-Mars 2019	Sensibilisation des élèves de l'Ecole Saint-Joseph à Sainte-Hélène <ul style="list-style-type: none"> • Elèves de CP, CE1, CE2, CM1, CM2 • 2 animations au total sur le thème du tri et de la prévention des déchets 	25 élèves
Janvier et Avril 2019	2 interventions au multi-accueil de Plouhinec pour sensibiliser les jeunes enfants au tri des déchets	15 enfants
Juin 2019	3 interventions en classe de grande section de l'Ecole Françoise Dolto à Kervignac pour sensibiliser les enfants au geste du tri	24 élèves

Septembre- Novembre 2019	Interventions au Lycée Ker Anna : <ul style="list-style-type: none"> - Sur le tri des déchets pour le World Clean Up Day - Sur le compostage pour relancer le pavillon de compostage 	50 élèves
Novembre- Décembre 2019	Sensibilisation des élèves de l'École Notre Dame de Joie à Merlevenez <ul style="list-style-type: none"> • Elèves de 3-10 ans • 3 animations au total sur le thème du tri et du compostage 	174 élèves
Novembre- Décembre 2019	Sensibilisation des élèves de l'École Sainte-Famille à Plouhinec <ul style="list-style-type: none"> • Elèves de 3-10 ans • 11 animations au total sur le thème du tri et du recyclage des déchets 	77 élèves

Animations auprès d'autres publics

Suites aux animations qui ont eu lieu en 2018, à la demande de la responsable de l'Atelier ACTE de la CCBBO, 2 autres animations sur le compostage des biodéchets ont eu lieu pour sensibiliser les personnes qui fréquentent l'atelier ACTE (le 4 avril et le 14 mai).

A chaque fois, c'est une dizaine de personnes qui ont été sensibilisées.

Lutte contre le gaspillage alimentaire

La CCBBO a présenté sa candidature à l'appel à projets « 1 000 écoles et collèges contre le gaspillage alimentaire », lancé par l'ADEME Bretagne en mai 2016.

La candidature de la CCBBO a été retenue pour cet appel à projets. Le programme d'actions a duré 18 mois, du 1^{er} septembre 2016 au 31 mars 2018.

Ainsi, en 2018, les actions menées concernaient essentiellement le suivi de la fin de l'opération :

- Questionnaire de fin d'opération complété par les 8 responsables des restaurants scolaires,
- Témoignage lors des rencontres ZDZG à Paris, le 6 février 2018,
- Compte-rendu de l'opération à tous les participants lors de la commission « menu » du 14/02/18 à Merlevenez,
- Rédaction du rapport « 1 000 écoles et collèges contre le gaspillage alimentaire » pour l'ADEME,
- Rédaction d'une fiche pour le guide AMORCE/ADEME "Réduire le gaspillage alimentaire en restauration collective : recommandations et bonnes pratiques pour ajuster les grammages des portions".

PROGRAMME TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET ZÉRO GASPILLAGE

Rapport final de l'opération

« 1000 écoles et collèges contre le gaspillage alimentaire »



Convention de financement n°1625Co219

entre LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BLAVET BELLEVUE OcéAN et l'ADEME

Opération réalisée du 1^{er} septembre 2016 au 31 mars 2018

Suivie par Edith BOURGOIN

Communauté de Communes Blavet Bellevue Océan
Parc d'activités de Bellevue - Allée de Ti-
Téléphone : 02 97 65 62 90 - Fax : 02 97 65 68 40 - www.ccbbo.fr



FICHE 2

Mise en place d'un système de commande à la composante par restaurant
avec une facturation à la ligne

Porteur de projet

Communauté de Communes Blavet Bellevue Océan, Parc d'Activités de
Bellevue, 56700 Merlevenez - Bretagne
<http://www.ccbbo.fr>

Contacts

Edith BOURGOIN – Technicienne Prévention Déchets
Tel : 02 97 65 75 59 – Mail : technicien-ri@ccbbo.fr

Typologie de la collectivité et cartographie de la restauration scolaire

Population : 18 138 habitants
Nombre de collectivités adhérentes : 5 communes
Compétence en matière de déchets : collecte et
traitement
Typologie d'habitat : semi-rural
Programme local de prévention des déchets :
TZDZG (2015)

- Pas de compétence restauration scolaire :
compétence assurée par les communes
- 8 établissements sur le territoire en gestion
concochée en liaison froide (prestataire unique)
- 1 355 repas/jour
- Menu à 4 ou 5 composantes selon les sites
- Mise en place d'une démarche anti-gaspi dans 8
établissements depuis le 1^{er} septembre 2016

Contexte

Depuis 2011, des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective ont été initiées dans le cadre du PLP : réalisation de diagnostics, campagnes de communication dans les journaux locaux, sensibilisation du personnel de cantines et des élèves, etc. Suite à ces premières actions et en parallèle de la mise en place d'un marché de groupement de commandes en 2014 par les 5 communes pour la fourniture des repas, une demande a été formulée par des élus en charge des affaires scolaires pour mettre en place un plan d'actions plus poussé afin de réduire le gaspillage alimentaire dans les cantines, en travaillant notamment sur l'ajustement des portions livrées pour s'approcher au plus juste des quantités consommées. L'ensemble des acteurs (élus, personnel des restaurants scolaires, personnel des TAP, écoles, agents de la collectivité) était d'accord pour travailler sur cette question, qui a été intégrée au programme d'actions du TZDZG en tant qu'action phare. Après une première réunion de concertation organisée dans le cadre de la Commission restauration en présence des responsables des cantines scolaires, des élus des communes en charge des affaires scolaires et le fournisseur de repas, la collectivité s'est engagée dans le programme « 1 000 écoles et collèges contre le gaspillage alimentaire » de l'ADEME pendant 18 mois. Des pesées ont été réalisées sur l'ensemble des 8 restaurants scolaires desservant 14 écoles.

Objectifs recherchés

- Réduire le gaspillage alimentaire en adaptant les quantités livrées à l'appétit des enfants et à leur goût
- Identifier une solution facilement réalisable en concertation avec le prestataire et l'ensemble des acteurs
- Garantir aux usagers une offre de qualité (repas proposés et produits qui les composent)

Accompagnement des associations locales

Il existe 222 associations sur le territoire de la CCBBO. Elles organisent près de 500 manifestations chaque année, qu'elles soient sportives, culturelles, ...

La CCBBO, en tant que territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage, a souhaité accompagner les associations locales à réduire la quantité et la nocivité des déchets évènementiels afin de faire des économies tout en préservant l'environnement. Pour ce faire, la Communauté de Communes a signé, le 19 mai 2016, une convention de partenariat avec l'association Les Connexions, afin de mener des actions de communication, d'animation et de sensibilisation sur la réduction, la gestion et la valorisation des déchets évènementiels à destination des associations locales.

Pour ce faire, la CCBBO met **gratuitement** à disposition des associations :

- Du matériel de collecte,
- Des gobelets réutilisables,
- Des outils de communication (banderoles, oriflammes, signalétiques...).

Un guide intitulé « organiser un événement éco-responsable » a été édité et distribué à chaque association du territoire lors des forums des associations en septembre 2017.



Les associations ont aussi la possibilité de commander de la vaisselle compostable pour leurs évènements.

En 2018, la CCBBO a mis en place une charte d'engagement des éco-manifestations visant à aider les organisateurs volontaires à faire reconnaître leurs actions éco-responsables.

En mai 2019, la CCBBO a repris en régie la sensibilisation des associations au tri et à la prévention des déchets. De plus, la gestion des gobelets réutilisables a été confiée à la même date à l'ESAT de Larmor-Plage.

Des réunions ont été organisées dans les communes en mars pour informer les associations de ces changements.

Bilan 2019 :

- 16 diagnostics réalisés en amont des manifestations
- 29 manifestations accompagnés matériellement
- 1 610 bénévoles sensibilisés et 40 100 personnes ayant eu accès au geste du tri sur les manifestations
- **4 associations ont été labellisées** : Les Pieds dans la Vase, Le Chant de l'Eucalyptus, Ensemble à Plouhinec pour le Trail de l'Océan et l'APEL de l'Ecole Sainte-Anne de Kervignac pour la Balade gourmande.

- Volume de déchets collectés (en litres) :

OM	Tri	Déchets compostables	Verre	Huile	Autres	Total
30 460	44 430	15 837	17 400	855	4 810	113 272

Sensibilisation des hébergeurs touristiques au tourisme durable

Suite aux actions menées en 2018, la CCBBO continue à accompagner les hébergeurs touristiques au tourisme durable.

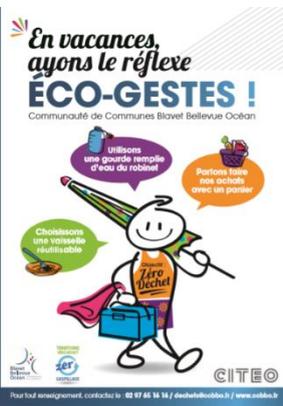
En 2019, la CCBBO a réédité son mémo tri trilingue, suite à l'extension des consignes de tri et a actualisé les affiches : affiche TRI et Ordures ménagères.



Un flyer destiné aux touristes a également été édité en juin 2019, afin de les sensibiliser au tri sur notre territoire. Le flyer était disponible à la mairie, à la médiathèque et au point Info Tourisme de Plouhinec. Il a également été distribué sur les plages labellisées Pavillon Bleu de Plouhinec en juillet et août 2019.

Calendrier des marées 2019

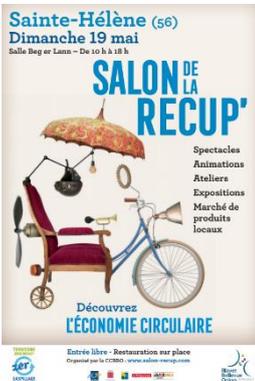
Juillet		Août			
Mois	Mois	Mois	Mois		
01 L	Thury	73 26	01 J	Alphonsée	92 16
02 M	Morbihan	87 02	02 V	Jubert	100 04
03 M	Roenne	88 51	03 S	Yerle	101 50
04 J	Roscoff	93 14	04 D	Jean-Baptiste V	103 30
05 V	Arzon	106 05	05 L	Plon	106 05
06 S	Morlaix	102 09	06 M	Saint-Guenn	85 29
07 D	Brest	98 32	07 M	Guillev	72 45
08 L	Plouha	77 72	08 J	Quimper	60
09 M	Armen	68 44	09 V	Annec	53 49
10 M	Blanc	60	10 S	Lorient	46
11 J	Berthez	54 16	11 D	Cléven	40 11
12 V	Cléven	54 52	12 L	Cléven	54 59
13 S	Herzé-Jail	58 41	13 M	Hippolyte	63 46
14 D	Yeu-Bellefleur	63 44	14 M	Ferret	70 71
15 L	Cléven	54 52	15 J	Armen	79 86
16 M	Héribert	69 71	16 S	Hippolyte	63 46
17 M	Héribert M. Crem	73 29	17 D	Hippolyte	63 46
18 V	Cléven	70 57	18 L	Hippolyte	63 46
19 V	Arzon	77 26	19 M	Jean-Baptiste	78 26
20 S	Morbihan	74 71	20 M	Berthez	71 70
21 D	Yeu	79 42	21 M	Challouan	64 42
22 L	Morbihan	84 41	22 J	Cléven	54 59
23 M	Blanc	82 14	23 V	Herzé-Jail	68 45
24 M	Cléven	90 47	24 S	Yeu-Bellefleur	63 46
25 J	Jouan	94 40	25 D	Cléven	68 45
26 V	Armen-Jouan	81	26 L	Hippolyte	63 46
27 S	Hippolyte	63 46	27 M	Montcar	53 59
28 D	Yeu	68 50	28 M	Aquelin	47 74
29 L	Morbihan	65 41	29 J	Sabre	62 91
30 M	Jubert	62 24	30 V	Ferret	60 10
31 M	Yeu-Bellefleur	60 10	31 S	Yeu	60 10



Manifestations locales

Afin de sensibiliser au plus près le grand public sur la problématique des déchets, un stand est présenté lors de certaines manifestations locales.

● Salon de la Récup' - 5^{ème} édition (19 mai)



Depuis 2011, la CCBBO organise tous les deux ans un Salon de la Récup' afin de sensibiliser le grand public au réemploi des déchets.

La cinquième édition du Salon de la Récup' organisée le dimanche 19 mai à Sainte-Hélène autour de l'Economie Circulaire, a accueilli environ 2000 visiteurs sous une météo orageuse.

Encore une fois, le Salon de la Récup' a accueilli un public curieux de découvrir une diversité de produits et créations présentée par plus d'une cinquantaine d'exposants (entreprises, artisans, associations...) qui ont su démontrer qu'un déchet peut devenir une ressource. L'économie circulaire a été joliment mise à l'honneur.

Tout au long de la journée plusieurs ateliers ludiques et pédagogiques ont été proposés tels que l'atelier « faire soi-même ses produits d'entretien naturels » animé par Esprit Cabane ou bien l'atelier de fabrication de Tawashi (éponges en tissus recyclés) proposé par Masae Robo. L'atelier d'initiation à la gravure sur carton animé par Karton de Breizh, l'atelier de peintures végétales présenté par Cocodi Studio, ainsi que l'atelier de jardinage au naturel porté par OPTIM-ISM ont aussi été très appréciés, notamment des enfants. Sans oublier le spectacle sur le thème du Zéro Déchet joué par Toutouic et les représentations farfelues des Pourkoapas qui ont rythmé la journée et enchanté petits et grands.

Nouveauté de cette cinquième édition : un marché de produits locaux ! Les visiteurs ont pu découvrir, et parfois goûter, des spécialités locales (miels, bières artisanales, gâteaux faits maison, confitures, jus de pommes, spirulines...).

Afin de garantir une démarche « zéro déchet » sur la manifestation, des gobelets réutilisables et de la vaisselle compostable ont été utilisés. L'installation d'un espace de tri, tenu par la CCBBO, a assuré une gestion efficace des déchets, en grande majorité compostables. Des toilettes sèches, gérées par Les Pieds dans la Vase, ont également été installées sur le site.

La mobilisation des élus communautaires et communaux, des bénévoles des associations de Sainte-Hélène et des agents de la CCBBO présents aux entrées, aux parkings, à la restauration et à la sécurité, a permis le bon déroulement du Salon.

Cependant, la manifestation a bénéficié d'une fréquentation en deçà des éditions précédentes avec seulement 2000 visiteurs comptabilisés, contre 4500 en 2017 à Plouhinec. La météo pluvieuse et orageuse de l'après-midi peut en être la cause.

Sur les 544 personnes ayant participé à la tombola, près de 39% résidaient sur le territoire de la CCBBO, dont 29% à Sainte-Hélène, 31% sur le territoire de Lorient Agglomération et 12% sur celui d'Auray Quiberon Terre Atlantique.





- **Comice agricole à Plouhinec (6 juillet)**

La CCBBO a tenu un stand d'informations générales au Comice agricole de Plouhinec. Les visiteurs ont pu prendre de la documentation sur les actions de prévention de déchets mises en place par la CCBBO.

- **Foire aux plantes de Kervignac (4 novembre)**

La CCBBO a fait intervenir un prestataire, l'association TERHAO, sur le thème « Mon jardin zéro déchet - zéro phyto ». 55 personnes se sont arrêtées sur le stand pour se renseigner et/ou prendre de la documentation.

Des démonstrations de broyage à la tondeuse ont permis de faire découvrir cette méthode aux visiteurs (jusqu'à 10 personnes touchées en même temps). Les visiteurs sont également portés beaucoup d'intérêt aux démonstrations de broyage mulching des feuilles mortes.

L'objectif était d'en montrer l'intérêt pour eux et leur jardin et de les encourager à adopter ces méthodes.

Sensibilisation au jardinage au naturel

- **Distribution de compost**

En 2019, la CCBBO n'a pas organisé de distribution de compost comme chaque année à la déchèterie de Merlevenez, en raison des travaux sur cette dernière.

Ce sont les communes qui se sont chargées de la distribution directement soit aux services techniques, soit sur un site pouvant accueillir un flux de véhicules non négligeables.

Ainsi, au total 60 tonnes de compost ont été distribuées sur les 5 communes de la CCBBO en mars 2019.

Lancement d'un Repair Café

La CCBBO a lancé un Repair Café en 2018.

Une première réunion a eu lieu le 22 février 2018 pour recruter des réparateurs dans différents domaines : appareil électrique, informatique, outillage, meuble, vélo ...

Le premier Repair Café a eu lieu le samedi 7 avril 2018. Puis chaque 1^{er} samedi du mois.



Quelques chiffres en 2019 :

Nombre d'atelier réalisé : **10**

Nombre de bénévoles actifs : **10**

Nombre de visiteurs : **232**

Nombre d'objets réparés : **87**



Poursuite de la démarche d'écologie industrielle et territoriale

Alliant soutien aux entreprises locales, développement économique du territoire et environnement, la démarche d'EIT lancée par la CCBBO a pour but de favoriser les coopérations entre les acteurs économiques afin d'actionner des leviers de compétitivité et de développement.

Ce programme a pour objectif de créer des synergies et des mutualisations entre les différents acteurs économiques du territoire. Une cinquantaine de professionnels ont suivi régulièrement les réunions et ateliers organisés.

En 2017, plusieurs ateliers participatifs ont été organisés à l'issue d'une réunion plénière. Suite à ces ateliers, quatre groupes ont été constitués autour des thématiques suivantes :

- ☑ Développer de nouvelles filières (récupérer, réparer, réutiliser) ;
- ☑ Améliorer la gestion des déchets (partager l'information réglementaire, diffuser de nouvelles pratiques, s'organiser collectivement) ;
- ☑ Faire des économies (rationnaliser les pratiques et les achats) ;
- ☑ Produire et consommer local (économie de proximité, circuit-courts, écoconception).

Suite aux différentes réunions et ateliers qui ont eu lieu en 2017, un plan d'actions a été retenu :

Plans d'actions issus des groupes de travail (GT)

	Plateforme collaborative	Développer et mettre en place une plateforme collaborative répondant
	Club d'entreprises	Développer et promouvoir un réseau d'entreprises sur le territoire
	Mutualisation RH	Etudier les modalités de structuration d'un groupement d'employeur et
	Mutualisation logistique	Intégrer un espace « gestion des flux » à la plateforme collaborative
	Mutualisation crèche ou	Partager la création et la gestion d'une crèche et partager un lieu de
	Mutualisation outils, matériels	S'appuyer sur la plateforme pour partager outils et matériels
	Mutualisation entretien	Partager les coûts d'entretien des espaces verts ou commun
	Mutualisation formations	Partager les coûts de formation ou d'audit
	Mutualisation collecte de déchets	Mettre en place une collecte de déchets optimisée
	Gestion des déchets verts	Stockage et traitement des déchets verts sur des centres privés
	Valorisations des déchets	Optimiser la valorisation de certains déchets : poches plastiques, coquilles
	Projet collaboratif produits locaux	Valoriser les produits locaux



En 2019, plusieurs réunions ont été organisées avec les entreprises du territoire afin de pouvoir mettre en œuvre ces actions :

Janvier :

- Réunion de travail « Collecte mutualisée des déchets mécaniques » : 4 acteurs présents.
- Réunion de travail « Mutualisations de ressources et de services sur la ZI du Porzo » : 14 acteurs présents

Février :

- Réunion de travail « Mutualisations de ressources et de services sur la ZI du Porzo » : 11 acteurs présents

Mars :

- Réunion de travail « Collecte mutualisée des déchets mécaniques » : 3 acteurs présents

Avril :

- Réunion plénière « Bilan de la démarche EIT » : 60 acteurs présents

Juillet :

- Réunion de travail « Mutualisations de ressources et de services sur la ZI du Porzo » : 6 acteurs présents

📅 Octobre :

- **Réunion de travail « Mutualisations de ressources et de services sur la ZI du Porzo »** : 4 acteurs présents

Bilan :

En 2019, plusieurs réunions ont été organisées afin de répondre aux attentes des acteurs engagés dans la démarche EIT. Seulement 1 action s'est concrétisée : la mutualisation inter-entreprises de la formation SST au Porzo à Kervignac.

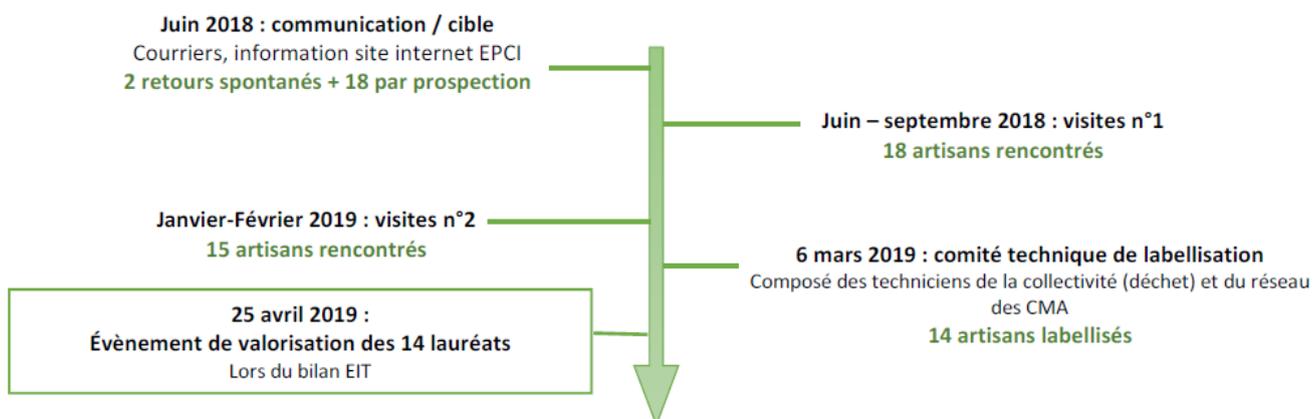
Depuis avril 2019, 0.20 ETP est en charge de l'animation de la démarche EIT.



Lancement de l'Opération Eco-Défis

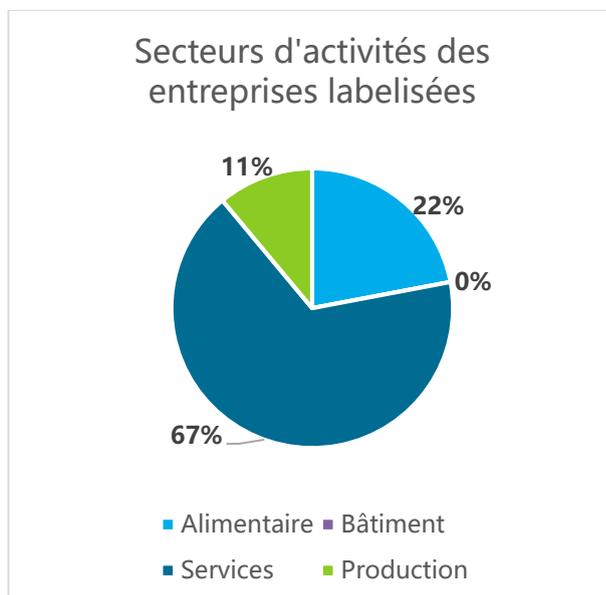
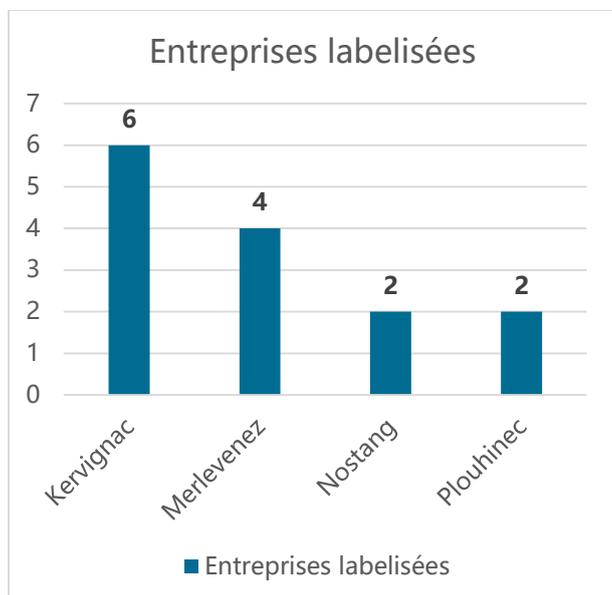
La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Région Bretagne et la CCBBO ont lancé **l'opération « Eco-défis des artisans et commerçants » en juin 2018**. En participant à cette opération, les professionnels s'engagent en faveur d'un développement durable de leurs entreprises. Ils choisissent de relever des défis parmi différentes thématiques : prévention et gestion des déchets, écoproduits, protection de l'eau, transport, climat et énergie. L'opération Eco-Défis est complémentaire à la démarche EIT.

Les artisans doivent se positionner sur 3 défis minimum, parmi une liste de 43 défis classés en 6 thématiques (déchets, produits, énergie, eau, transport, sociétal), lors d'une première visite en entreprise, réalisée par les conseillers Environnement du réseau des CMA de Bretagne. Une seconde visite permet de vérifier que les défis sont relevés et de récupérer les pièces justificatives pour le comité.



Les 14 entreprises labellisées sur le territoire de la CCBBO :

- 2 garages : *Plouhinec Automobiles (Plouhinec), Ker-Auto (Kervignac)*
- 1 toilettage canin : *Kermel Toutous (Kervignac)*
- 1 boulangerie : *Boulangerie Kerbellec (Kervignac)*
- 1 biscuiterie : *Biscuiterie La Lorientaise (Kervignac)*
- 1 Institut de beauté et de bien-être : *Au cœur des sens (Kervignac)*
- 1 réparateur motoculture à domicile : *AMG Motoculture (Kervignac)*
- 1 carrosserie : *Merlevenez Carrosserie (Merlevenez)*
- 1 restaurant : *Carpe Diem (Merlevenez)*
- 1 fleuriste : *Marquise des fleurs (Merlevenez)*
- 1 couture / tapisserie d'ameublement : *Sièges et Coutures (Merlevenez)*
- 1 fabrication de poterie : *Kan An Douar (Plouhinec)*
- 1 affûteur : *Gérard Le Bouedec (Nostang)*
- 1 crêperie : *La Crêperie du Roc'h (Nostang)*



123 défis validés par les 14 artisans de la CCBBO dont **51 nouveaux défis**.

Les 3 défis les plus relevés :

- Optimiser le tri des déchets valorisables (Déchet)
- Utiliser des produits écolabellisés ou naturels (Produit)
- Soutenir les acteurs du territoire (Sociétal)

Le prix « **coup de cœur** » a été attribué par le comité de labellisation à l'entreprise « **Merlevenez Carrosserie** » gérée par **Lionel LORHO**.

Une vidéo a été réalisée par TV Rennes afin de **mettre en valeur l'engagement porté par Monsieur LORHO** ainsi que les gestes éco-responsables pratiqués au sein de son entreprise.

→ Lien pour visionner la vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=8EPfqXAVV7I&feature=youtu.be>



Remise des prix aux 14 lauréats « Eco-Défis » le 25 avril 2019

Mise en œuvre d'une démarche d'éco-exemplarité dans la collectivité

Depuis 2015, la CCBBO est labellisée « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage ». Ce projet encourage tous les acteurs du territoire à adopter une démarche de prévention et de gestion des déchets. En ce sens, la CCBBO et les communes qui la composent se doivent d'être exemplaires dans une dynamique d'économie circulaire. Une réunion a été organisée le 15 mai afin d'impliquer les communes membres, et de leur présenter le projet.

Suite à cela, un diagnostic a été réalisé dans chaque commune afin de connaître les flux de déchets ainsi que les pratiques qui les génèrent. Le but était aussi de connaître les bonnes pratiques mises en place dans chaque commune pour pouvoir ensuite les partager avec les autres.

Pour cela, 3 réunions ont été organisées en décembre 2018, afin de présenter les diagnostics réalisés sur les 5 communes et à la CCBBO. Tous les agents communaux ont été conviés (service administratif, technique, restauration scolaire, jeunesse ...) afin qu'ils puissent échanger sur leurs pratiques et les actions pouvant être mises en place. Suite à ces réunions, une charte d'éco-exemplarité a été envoyée à chaque mairie, avec un projet de délibération.

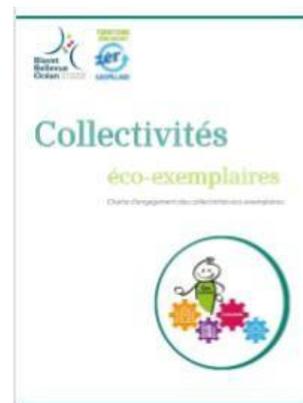
La charte d'engagement compte 3 niveaux et vise plusieurs objectifs :

- Valoriser les actions menées,
- Donner envie d'aller plus loin,
- Faire des économies sur certains postes,
- Réduire les impacts négatifs liés à l'organisation d'un évènement,
- Valoriser l'image et la notoriété de la manifestation.

En 2019, 3 communes sur les 5, ainsi que la CCBBO, ont pris une délibération concernant la charte d'engagement des « collectivités éco-exemplaires ».

En octobre, une réunion « éco-exemplarité » a été organisée à Nostang en présence du personnel de différents services (école, cantine, animation, personnel technique). Suite à cette réunion, la commune a signé la charte d'engagement pour valider le premier niveau.

En décembre, c'est à la CCBBO qu'une réunion « éco-exemplarité » a été menée avec le personnel référent dans le but de faire un état des lieux des bonnes pratiques déjà menées.



A travers ce nouveau journal, la CCBBO a souhaité dépasser la thématique du tri des déchets en faveur de la prévention mais aussi de l'économie circulaire.

Les éditions 2019 ont été tirées chacune à 9 500 exemplaires et distribuées à tous les foyers du territoire.

Sommaire du n°5 :

- ✗ Le mot du Président
- ✗ Actualités ZDZG : La cinquième édition du Salon de la Récup'
- ✗ Acteurs économiques : L'économie circulaire au service des acteurs économiques – Des professionnels engagés dans l'opération éco-défis
- ✗ Extension des consignes de tri : Trier c'est bien, bien trier, c'est mieux !
- ✗ Déchèterie : Une seconde vie pour vos meubles grâce au recyclage – Les produits chimiques au jardin, c'est fini !
- ✗ Point infos : Prêt et lavage de gobelets réutilisables – Repair Café – Halte aux dépôts au pied des colonnes – Transport des déchets en remorque : Prudence !



Sommaire du n°6 :

- ✗ Le mot du Président
- ✗ Actualités : Extension des consignes de tri
- ✗ Zéro Déchet Zéro Gaspillage : 2016-2019 : Trois ans pour expérimenter
- ✗ Zéro déchet Zéro Gaspillage : Stop au jetable
- ✗ Déchèterie : Vous débarrasser de vos couettes et oreillers usagers près de chez vous, c'est facile !
- Point Infos : Recycler ses piles, c'est utile ! – Pour les médicaments, pensez à Cyclamed – Pneumatiques, retour au point de vente



